



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 56

Du 21 au 23 octobre 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 56

Du 21 au 23 octobre 2020

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

| |
|--|
| DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ |
|--|

| Arrêté | Date | INTITULÉ | Page |
|-----------|----------|---|------|
| 2020/2887 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Ablon-sur-Seine | 7 |
| 2020/2888 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Boissy-Saint-Léger | 9 |
| 2020/2889 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Bry-sur-Marne | 11 |
| 2020/2890 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Champigny-sur-Marne | 13 |
| 2020/2891 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Thiais | 15 |
| 2020/2892 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Choisy-le-Roi | 17 |
| 2020/2893 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Fontenay-sous-Bois | 20 |
| 2020/2894 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Gentilly | 23 |
| 2020/2895 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Ivry-sur-Seine | 25 |
| 2020/2896 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune du Kremlin-Bicêtre | 27 |
| 2020/2897 | 07/10/20 | | 29 |

| | | | |
|------------------|-----------------|--|-----------|
| | | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Maisons-Alfort | |
| 2020/2898 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Marolles-en-Brie | 32 |
| 2020/2899 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Noisieu | 35 |
| 2020/2900 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune du Perreux-sur-Marne | 37 |
| 2020/2901 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de la Queue-en-Brie | 39 |
| 2020/2902 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Saint-Mandé | 41 |
| 2020/2903 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Saint-Maur-des-Fossés | 44 |
| 2020/2904 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Sucy-en-Brie | 46 |
| 2020/2905 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Valenton | 48 |
| 2020/2906 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Villejuif | 51 |
| 2020/2907 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Villeneuve-Saint-Georges | 53 |
| 2020/2908 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Vincennes | 56 |
| 2020/2909 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Arcueil | 59 |
| 2020/2910 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Bonneuil-sur-Marne | 62 |
| 2020/2911 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Cachan | 64 |
| 2020/2912 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Charenton-le-Pont | 66 |
| 2020/2913 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Chevilly-Larue | 68 |
| 2020/2914 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Créteil | 71 |
| 2020/2915 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Arcueil | 73 |

| | | | |
|-----------|----------|--|-----|
| 2020/2916 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de L'Hay-les-Roses | 76 |
| 2020/2917 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Joinville-le-Pont | 78 |
| 2020/2918 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Limeil-Brévannes | 80 |
| 2020/2919 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Mandres-les-Roses | 84 |
| 2020/2920 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Créteil | 87 |
| 2020/2921 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Orly | 89 |
| 2020/2922 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune du Plessis-Trévisé | 92 |
| 2020/2923 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Rungis | 94 |
| 2020/2924 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Saint-Maurice | 96 |
| 2020/2925 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Santeny | 98 |
| 2020/2926 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Thiais | 100 |
| 2020/2927 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Villecresnes | 102 |
| 2020/2928 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Villeneuve-le-Roi | 104 |
| 2020/2929 | 07/10/20 | Portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Villiers-sur-Marne | 106 |

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

| Arrêté | Date | INTITULÉ | Page |
|-----------|----------|---|------|
| 2020/3101 | 21/10/20 | Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne | 108 |

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

| Arrêté | Date | INTITULÉ | Page |
|-----------------|-----------------|--|-------------|
| 2020/835 | 15/10/20 | Portant modification temporaire des conditions de circulation et de stationnement, des véhicules de toutes catégories, avenue de Boissy – RD 19 – dans les deux sens de circulation, entre l'avenue Auguste Gross et l'avenue du Colonel Fabien sur le territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne. | 110 |
| 2020/836 | 15/10/20 | Portant modification temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue des Canadiens, RD4, dans le sens Paris / province, entre la rue de la Pyramide et le carrefour de la Résistance à Joinville-le-Pont. | 114 |
| 2020/837 | 15/10/20 | Réglémentant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue le Foll entre la rue des Primevères et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi. | 118 |
| 2020/859 | 20/09/20 | ABROGE L'ARRÊTÉ DRIEA IDF N°2018-02 signé le 2 janvier 2018 Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories au n°4 route de Fontainebleau (RD7), au droit du domaine départemental Adolphe Chérioux , dans le sens province /paris à Vitry-sur-Seine . | 122 |

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE

| Arrêté | Date | INTITULÉ | Page |
|-----------------------|-----------------|---|-------------|
| 2020/10-01-004 | 01/10/20 | Fixant la liste des électeurs du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM) | 125 |



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2887

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune d'Ablon-sur-Seine**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune d'Ablon-sur-Seine ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune d'Ablon-sur-Seine :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| Ablon nouveau | BUISINE Jocelyne | BAYRAK Tayfun JUGAL Sandra |
| | QUERO Patrick | |
| | MONZON Nelly | |
| Mieux vivre à Ablon-sur-Seine | BAYOUT Vincent | CONTAMIN Cyrille |
| | SEMADENI Melissa | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire d'Ablon-sur-Seine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2888

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Boissy-Saint-Léger**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Boissy-Saint-Léger :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Boissy pour tous décidons ensemble | KLAJNBAUM Martine | GASSMANN Claire |
| | DJENGOU Jacques | MAUGAN Stéphane |
| | BAUMONT Evelyne | TUZLU Taylan |
| Boissy c'est vous | LARGER Christian | NGALIEMA Fabrice |
| Rassemblés et engagés pour Boissy | DE SOUSA Claire | THIBAULT Laure |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Boissy-Saint-Léger sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2889

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Bry-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Bry-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Bry-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|-------------------|---------------------------------------|---|
| Ensemble pour Bry | GALLEGO Jean-Antoine | PARFOND Julien |
| | VILLEMEN Sandrine | |
| | DUGUAY Anne-Sophie | |
| Vivons Bry | GODARD Serge | BASTIEN-COTARD Karine |
| | DUJARDIN Isabelle | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Bry-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2890

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Champigny-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Champigny-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Champigny-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Champigny alternance | DUVERGER Raymonde | BENHAMED Jacqueline |
| | GAUDIERE Bernard | PARLOUAR Marie |
| | BOULAY Philippe | VEDRINE Lionel |
| Ensemble pour Champigny, ville écologique et solidaire | CAPORAL Chrysis | FAUTRE Christian |
| | SOLARO Sylvain | LURIER Yvon |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Champigny-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2891

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Chennevières-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Chennevières-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Chennevières-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Ensemble pour Chennevières, passionnément | POUJOL Jean-Louis | LERFEL Martine |
| | FABRE Jean-François | CORNU Christiane |
| | DELLA MUSSIA Richard | BAUX Pierre-Alexandre |
| Pour un avenir ensemble à Chennevières | RAPTI Jean | GRANDJEAN Laurence |
| | DOUBLET Jean-Luc | BORDUY Carine |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Chennevières-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



A R R Ê T É n° 2020/2892

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Choisy-le-Roi

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Choisy-le-Roi ;

Vu les propositions du maire en date du 17 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Choisy-le-Roi :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|-------------------------|---------------------------------------|---|
| GAGNER ENSEMBLE | LORES Monique | GARROUT Karim |
| | OMRANE Alain | DESROCHES Damien |
| | CHALBI Yacin | MARTIN Mélisande |
| CHOISY EN COMMUN | DESPRES Catherine | LUC Nadine |
| CHOISYCVOUS | LEMOINE Nathalie | |

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le maire de Choisy-le-Roi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

ARRÊTÉ N° 2020/2893

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Fontenay-sous-Bois**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

Vu les propositions du maire en date du 5 août 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Fontenay-sous-Bois** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Vivre Fontenay | BRUNET Marc | LEBLANC Nicolas |
| | MAFFRE Anne-Marie | MICHEL Stéphanie |
| | LARABI Nacera | RISPAL Yoann |
| Gildas LECOQ Avec vous pour Fontenay | CHAMBRE-MARTIN Brigitte | INDJA Faïza |
| Ensemble, autrement! | BEDOURET Patrice | CAZALS Chantal |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Fontenay-sous-Bois sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É n° 2020/2894

portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Gentilly

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Gentilly ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Gentilly :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| Pour le social et l'écologie, ensemble et engagé.es pour Gentilly | LABADO Marie Jésus | SAUSSURE-YOUNG Martine |
| | CARTEAU Françoise | DAUDET Patrick |
| | GROUX Nadia | LE ROUX Sébastien |
| Bien commun pour Gentilly | MAZIÈRES Marion | CRESPIN Benoît |
| Demain Gentilly | EL ARCHE Farid | SANCHEZ Julia |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Gentilly sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2895

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune d'Ivry-sur-Seine**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune d'Ivry-sur-Seine ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune d'Ivry-sur-Seine :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--------------------|---------------------------------------|---|
| Ensemble pour Ivry | GILIS Danièle | KHALED Nourdine |
| | DORRA Maryse | MRAIDI Mehrez |
| | QUINET Bertrand | FREIH BENGABOU Kheira |
| Ivry autrement | LEFRANC Annie | BOUILLAUD Sébastien |
| Ivry C Vous | HARDOUIN Philippe | BOULKROUN Sheerazed |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire d'Ivry-sur-Seine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É n° 2020/2896

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune du Kremlin-Bicêtre**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune du Kremlin-Bicêtre ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune du Kremlin-Bicêtre :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Le Kremlin-Bicêtre en commun, Liste d'Union citoyenne et de rassemblement | COURDY Corinne | / |
| | TRAORE Ibrahima | / |
| | DEFrance Julie | / |
| Le Kremlin-Bicêtre en action | BANBUCK Jean-François | / |
| Ensemble changeons le KB | CHIBOUB Nadia | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire du Kremlin-Bicêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



ARRÊTÉ N° 2020/2897

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Maisons-Alfort**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars 2020 de la commune de Maisons-Alfort ;

Vu les propositions du maire en date du 3 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Maisons-Alfort** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Avec Olivier CAPITANIO, Maisons-Alfort d'abord | REMINIAC Alain | DELESSARD Claire |
| | LEJEUNE Pascal | FRANCKHAUSER Nathalie |
| | CHAPTAL Agnès | FRESSE Éric |
| Maisons-Alfort ensemble, écologie et solidarité | PANASSAC Cécile | CERCEY Fanny |
| Le renouveau à Maisons-Alfort | MAUBERT Thomas | |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Maisons-Alfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

ARRÊTÉ N° 2020/2898

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Marolles-en-Brie**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Marolles-en-Brie ;

Vu les propositions du maire en date du septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Marolles-en-Brie** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|----------------------|---------------------------------------|---|
| J'aime Marolles | TIBI Roland | GODEAU JAOUEN Stéphanie |
| | ELIE François | BELLOUTH Mehdi |
| | DELISSE Caroline | CRISIAS Samantha |
| Marolles mon village | GAREAU Jean Jacques | MAGIN Margot |
| Vivre Marolles | KAMMERER Bernard | METRAL Danielle |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Marolles-en-Brie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2899

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Noiseau**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Noiseau ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Noiseau :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Union Force de Droite et du Centre | VESIN Dannie | LE CLECH Ghislaine |
| | LE CORGNE Jean-Michel | LECLERC Jérôme |
| | ESCUDIERE Marie-Hélène | CATHELINEAU Robin |
| L'Avenir de Noiseau | JOUAN Christian | COUVRECHEL Denis |
| Noiseau Citoyen | KABA Oumar-Taliby | MAHREZ Camilia |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Noisieu sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2900

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune du Perreux-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune du Perreux-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune du Perreux-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Le Perreux avec vous | BRANES Marie-Andrée | ROBLIN Jean-Baptiste |
| | VALETTE Ludivine | DANI Natacha |
| | COURTOIS Laurent | MANET Franck |
| Une nouvelle énergie pur le Perreux | MOUGE Patrick | RIVES Célia |
| En avant le Perreux | BONIFACE Marc | RAM Valentine |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire du Perreux-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2901

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de la Queue-en-Brie**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de la Queue-en-Brie ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de la Queue-en-Brie :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| 2020 encore plus d'audace | GRISVARD Francis | SALMON Hubert |
| | TRANNET Claude | DEFFON Maximilienne |
| | LY SONG VENG Sarany | VIEIRA Philippe |
| Gauche caudacienne écologique et citoyenne | CHRETIEN Philippe | AUBRY Martine |
| Demain ma ville | VALENTIM-BOUHAFI Adil | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de la Queue-en-Brie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



ARRÊTÉ N° 2020/2902

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Saint-Mandé**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Saint-Mandé ;

Vu les propositions du maire en date du 8 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Saint-Mandé** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Toujours mieux vivre à Saint-Mandé | KOPECKY Isabelle | BOULLÉ Thomas |
| | QUERON Caroline | DIEYI Rydian |
| | DAMAS Olivier | STENCEL Mathieu |
| Ensemble pour l'alternance à Saint-Mandé | ROBIN Stéphane | ETNER Léna |
| Saint-Mandé respire | GABRIELLI Anne-Françoise | DE LA SERVIÈRE Roger |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Saint-Mandé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É n° 2020/2903

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Saint-Maur-des-Fossés**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Saint-Maur-des-Fossés ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Saint-Maur-des-Fossés :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|----------------------------------|---------------------------------------|---|
| Saint Maur! Au cœur de nos choix | DEPICKERE MarieThérèse | PATTI Franck |
| | LAVAL Jacqueline | LAVIROTTE Anne France |
| | LECUYER Nadia | HOSSEINI Sandra |
| Saint Maur Écologie Citoyenne | VERCELLONI Céline | FAURE Téo |
| Saint Maur Avenir | LOURADOUR Frédéric | WARGON Déborah |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Saint-Maur-des-Fossés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2904

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Sucy-en-Brie**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Sucy-en-Brie ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Sucy-en-Brie :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Pour l'amour de Sucy | MILLE Nicole | CARDOSO David GRASSER Virginie |
| | CATINAUD Alain | |
| | LAURENT Maryelle | |
| Vincent GIACOBBI, la force du changement | CHESNOY Dominique | GILLET D'ANDRÉA Emmanuelle |
| Sucy écologiste et solidaire | MARASCO Olivier | BINIEK-NANTEUIL Margaret |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Sucy-en-Brie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2905

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Valenton

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Valenton ;

Vu les propositions du maire en date du 7 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire au sein de la commission de contrôle de la commune de **Valenton** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms |
|------------------------------|---------------------------------------|
| Un nouvel élan pour Valenton | PETRISSANS Agnès |
| | LOURENÇO Georges |
| | RIYACHI Nadia |
| À cœur battant pour Valenton | BAUD Françoise |
| | KOUCHIT-MOUHEB Nadia |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le maire de Valenton sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2906

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Villejuif**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Villejuif ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Villejuif :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|
| Tous ensemble pour Villejuif écologiste, citoyenne et solidaire | LIPIETZ Alain |
| | PASQUET Nadine |
| | OZTORUN Ozer |
| Villejuif rassemblée ! | CASEL Catherine |
| | MIMRAN André |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Villejuif sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



ARRÊTÉ N° 2020/2907

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Villeneuve-Saint-Georges**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu les propositions du maire en date du septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Villeneuve-Saint-Georges :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Mieux vivre à Villeneuve | GAZON Marie-Jo | LECUYER Marc |
| | ZAPATA Marie-France | TILLE Vanessa, Laura |
| | MAZURIÉ Lionel | GONCALVES-NOVAIS Ana, Paula |
| Rassemblé.e.s, innovons pour Villeneuve | ALTMAN Sylvie | BIYIK Birol |
| Le réveil de Villeneuve | BRUNI Thiaba | COLSON Éric |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de l'Hay-les-Roses et le maire de Villeneuve-Saint-Georges sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

ARRÊTÉ N° 2020/2908

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Vincennes

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Vincennes ;

Vu les propositions du maire en date du septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Vincennes :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| Avec vous pour Vincennes | ALBERT Marie-Madeleine | RUFFENACH Muriel |
| | MOULY Jean-Pierre | BOILOT Marie-Hélène |
| | POLLARD Isabelle | DIARRA Mamedi |
| Vincennes respire | HAUCHEMAILLE Muriel | RIBET Christophe |
| Vincennes + | MEZA CAMPUZANO Maria | EPINAT François |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Vincennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

ARRÊTÉ N° 2020/2909

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune d’Arcueil**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d’honneur
Officier de l’Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l’élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune d’Arcueil ;

Vu les propositions du maire en date du 8 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune d’Arcueil :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Ensemble la ville de demain avec Christian Métairie | KETFI Francine | DOUCET François |
| | RAJCHMAN Anne | MAUSSION Ludovic |
| | GRILL Jacques | LABROUSSE Sophie |
| Unis pour un nouveau souffle. Arcueil notre ville avec Benoit Joseph | ROUABHI Kamel | GANNE LEVY Sarah |
| | LATOUR Nathalie | BAOUZ Karim |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le maire Arcueil sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2910

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Bonneuil-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Bonneuil-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Bonneuil-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--------------------|---------------------------------------|---|
| Ensemble Bonneuil | COTTET Mireille | POUILLAUDE Elisabeth |
| | VISKOVIC Ana | |
| | CARRON Martine | |
| Unis pour Bonneuil | DAVID Gilles | OZIEL-LEFEVRE Diane |
| | GEOFFROY Louise | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Bonneuil-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2911

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Cachan**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Cachan ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Cachan :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Cachan en commun avec Hélène DE COMARMOND | DARRACQ Sylvie | THIMOTHEE Georges |
| | ROBIN Pierre-Yves | JEANJEAN Lionel |
| | ORUSCO Robert | HERCULE Denis |
| Mieux vivre à Cachan avec le Dr Sébastien TROUILLAS | ESKINAZI Michèle | VINCENT Valérie |
| En avant Cachan ! | OSPITAL Alain | AULIARD Anne-Claire |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Cachan sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



A R R Ê T É n° 2020/2912

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Charenton-le-Pont

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Charenton-le-Pont ;

Vu les propositions du maire en date du 5 août 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Charenton-le-Pont :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Charenton Demain | MENOU Nicole | YAHIAOUI KERROUCHE Nora |
| | MIROUDOT Pierre | SCAGLIOSO Lorenzo |
| | LEGUIL Laurent | MATOBO Léoli |
| Charenton Passionnement | CAMPOS-BRETILLON Caroline | OUTIN Oriane |
| Construire l'avenir à Charenton | CITARELLA épouse DENIS Argentina | RAMBAUD Loïc |

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Charenton-le-Pont sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2913

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Chevilly-Larue

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars 2020 de la commune de Chevilly-Larue ;

Vu les propositions du maire en date du 16 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Chevilly-Larue :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| Ensemble pour CHEVILLY-LARUE | ABOUDARAM Paule | LAVERDURE Olivier |
| | DESMET Murielle | PETRISSANS Alain |
| | JOLIVET Michel | DAPRA Armelle |
| UNISSONS-NOUS POUR CHEVILLY-LARUE | GLIOZZO Geneviève | FRYDMAN Alain |
| Un nouveau visage pour Chevilly-Larue | LALMAS Amar | CANELAS-DREZET Susan |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfère de l'Hay-les-Roses et le maire de Chevilly-Larue sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É n° 2020/2914

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Créteil**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Créteil ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Créteil :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| La vie, la ville, la Planète – Créteil un futur juste Liste conduite par Laurent CATHALA | DUFEU Jean-François | HENON Dominique |
| | WANNIN Michel | BRAUD Maurice |
| | DEPREZ Patrice | PERREAU Séverine |
| Donnons une chance à Créteil Liste conduite par Thierry HEBBRECHT | HEBBRECHT Thierry | DUPUIS Vanessa |
| | DING Emmanuel | KERISIT Bruno |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Créteil sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2915

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Fresnes

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Fresnes ;

Vu les propositions du maire en date du 7 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Fresnes :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Fresnes plus juste plus propre plus verte | SOUILLAC Michel | GAUTIER TIRONNEAU Brigitte |
| | CARISTAN Christian | LECOMTE Philippe |
| | LEFEVRE Claire | VALA Cécilia |
| Union citoyenne pour faire revivre Fresnes | DOMPS Richard | ÉTHÈVE Muriel |
| Osons ensemble une histoire nouvelle pour Fresnes | GINÉ Marie | UM Jean-Jacques |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le maire de Fresnes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2916

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de L'Haÿ-les-Roses**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de L'Haÿ-les-Roses ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de L'Haÿ-les-Roses :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Plus belle L'Haÿ | CRUSSY Monique | SEBBAGH Catherine |
| | LARJAUD Michel | PENNAMEN Sébastien |
| | LARUELLE Flora | BRAS-GUERREIRO Igor |
| L'Haÿ en commun | MOUALHI Sophian | BARDELAY Marine |
| Humanisme, Solidarités et Écologie | LAFAYE Olivier | HAMLAOUI Nawel |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de L'Haÿ-les-Roses sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2917

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Joinville-le-Pont**

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Joinville-le-Pont ;

Vu les propositions du maire en date du 16 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Joinville-le-Pont** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Joinville avec Vous | OTTAVI Laurent | |
| | HANH Carine | |
| | MANACH Laura | |
| Un nouvel horizon avec les joinvillais | DANESI Hélène | PLATON Philippe |
| JAJI J'agis j'innove pour Jonville-le-Pont | KLEIN Émilie | RENUCCI Tony |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Joinville-le-Pont sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2918

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Limeil-Brévannes

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Limeil-Brévannes ;

Vu les propositions du maire en date du 7 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Limeil-Brévannes** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Limeil-Brévannes avance avec vous | LOPES Rosa | ALBUQUERQUE DE CAMPOS Manuel |
| | FAYE Ibra | MÉDAILLE Martine |
| | JACQUARD Thierry | AUBERT Sylvain |
| Mieux vivre sa ville | CATHALA Raymond | SIDHOUM Dalila |
| Limeil-Brévannes ensemble | BORGNA Delphine | |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Limeil-Brévannes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2919

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Mandres-les-Roses

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Mandres-les-Roses ;

Vu les propositions du maire en date du 8 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Mandres-les-Roses** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Proximité, réalisme et intérêt général | BOYADJIAN Philippe | ANDRIEU Jannine |
| | ANGLO Jean-Claude | LANGLOIS Régine |
| | PIGAL Françoise | CHAUVIÈRE Annie |
| Réussir ensemble | SABATIER Cécile | GUESDON Nathalie |
| | SALLE Philippe | CETLIN Pascale |

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

.../...

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Mandres-les-Roses sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2920

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Nogent-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Nogent-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Nogent-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Ensemble, aimons notre ville | MAUDRY Camille | VIDAL Joëlle |
| | FAURE Dominique | BOSSETTI Elisabeth |
| | BOILEAU Jean-Louis | BITTON Stéphane |
| Union pour Nogent, avec Gilles HAGEGE et Frédéric LAMPRECHT | GUIMARD Isabelle | PRADES Carole |
| Nogent-Solidarité, Écologie, Citoyenneté | YELLES Amina | PIETRANDREA Paola |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Nogent-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

ARRÊTÉ N° 2020/2921

portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Orly

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune d'Orly ;

Vu les propositions du maire en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire au sein de la commission de contrôle de la commune d'**Orly** :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms |
|------------------|---------------------------------------|
| Orly pour tous | LERUDE Renaud |
| | GILBERT Yann |
| | BAGÉ Jinny |
| Décidons d'Orly! | AIT-SALAH-LECERVOISIER Florence |
| Orly ensemble | DI CICCIO Christophe |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfère de l'Haÿ-les-Roses et le maire d'Orly sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2922

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune du Plessis-Tréville**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune du Plessis-Tréville ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune du Plessis-Tréville :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--|---------------------------------------|---|
| Avec vous le Plessis passionnément ! | GUERMONPREZ Monique | LE GUELLAUD Élise MARTINS Anthony |
| | HAOND Viviane | |
| | VILLETTE Ronan | |
| Le Plessis demain | PATOUX Sabine | / |
| Ensemble à gauche pour un Plessis plus Social, écologique et Solidaire | LEMAIRE Mirabelle | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire du Plessis-Trévisé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2923

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Rungis**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de la Rungis ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Rungis :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---------------------------|---------------------------------------|---|
| De l'ambition pour Rungis | AHARD Patrick | DUQUESNE Catherine |
| | CRIADO Éladio | |
| | LEROY Patrick | |
| Rungis agissons ensemble | GASSER Dominique | WILLEM Béatrice |
| Rungis Avenir | HAJJAR Jérôme | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Rungis sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2924

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Saint-Maurice**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Saint-Maurice ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Saint-Maurice :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| Union pour Saint-Maurice | DUROSELLE Dominique | AMOURETTI Magdalena |
| | ARCHAMBAULT Robert | CHITOU Ismaël |
| | AMOZOUVI-ATAYI Anani | DURAY Pascal |
| Mieux vivre Saint-Maurice ! | GRANGE Patrick | LESSAULT Katia |
| Saint-Maurice en commun | NICOLAS Claude | LOISEAU Jean |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Saint-Maurice sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É n° 2020/2925

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Santeny**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Santeny ;

Vu les propositions du maire en date du 12 août 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Santeny :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| Ensemble pour Santeny 2020 | MANFREDI Renzo | DURANDEAU Flora |
| | BELATTAR Karim | SERANO Virginie |
| | PICARD Patrick | DESCAMPS DA SILVA Delphine |
| Santeny avant tout | NAHON Philippe | DEL SOCORRO Sophie |
| Santeny comme on l'a choisi! | MAYER-BLIMONT Valérie | |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Santeny sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2926

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Thiais**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Thiais ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Thiais :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|----------------------|---------------------------------------|---|
| Ensemble pour Thiais | LE BOT Christian | LAFOSSE Bernard |
| | BOCHEUX Thérèse | ZITI Aziza |
| | DUTEIL Sylvie | COLBEAU Alain |
| Thiais pour tous | LONY Jean | ROBILLARD Patrick |
| Thiais C Vous | TIPHAGNE Audry | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Thiais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2927

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Villecresnes**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Villecresnes ;

Vu les propositions du maire en date du 12 août 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Villecresnes :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénom |
|--|---------------------------------------|--|
| Agissons ensemble pour Villecresnes | BROSSARD Annie | PERSELLO Marie-Annick |
| | VERGNAUD Bernard | LENTIER Pierre |
| | CASCARINO Daniel | HABIAK Robert |
| Bien Vivre à Villecresnes | NGUYEN Jacques | MESSAD Lydie |
| | TAVARES Carolina | DAMMAK Lasaad |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Villecresnes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2928

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Villeneuve-le-Roi**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Villeneuve-le-Roi :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| J'aime Villeneuve-le-Roi | GATE Martine | SAN MARTIN Sylvine |
| | FOSSOYEUX Dominique | VITORIANO Palmira |
| | MAITRE Jean-Louis | N'GOYI Mpoyo |
| 100% Villeneuve | PASCAUD Jean-Paul | / |
| Villeneuve en transition | ITARD Sophie | / |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Villeneuve-le-Roi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2020/2929

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Villiers-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Villiers-sur-Marne ;

Vu les propositions du maire en date du 3 septembre 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Villiers-sur-Marne :

| Listes | Titulaires Noms et Prénoms | Suppléants(es) Noms et Prénoms |
|---|---------------------------------------|---|
| Villiers ambition c'est avec vous | CARDOSO Joaquim | FUMÉE Dorine |
| | MIGOT Michel | NOEL Cédric |
| | ANTOINE Éric | DOSNE Alexandra |
| Rassemblés pour une ville humaine et écologique | MASSOT Frédéric | REVIEREGO Sandra |
| Villiers à venir | CINCET Virginie | DRAME Mamadou |

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Villiers-sur-Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Mireille LARREDE



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

**A R R E T E N° 2020 / 3101
portant délégation de signature à M. Sébastien LIME,
Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2010-639 du 10 juin 2010 relatif à la police d'agglomération dans l'agglomération parisienne ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 2 janvier 2018 nommant M. Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Sébastien LIME**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'Etat et documents relevant des missions du Cabinet du préfet et des services qui lui sont rattachés : mission radicalisation, UGP, garage, direction des sécurités, bureau de la représentation de l'État, bureau de la communication interministérielle tels que définis par l'arrêté du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la Préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Article 2 : Délégation permanente de signature est également donnée à **M. Sébastien LIME** à l'effet de signer les arrêtés en matière d'hospitalisation sans consentement des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, dans les formes prévues par le code de la santé publique.

Article 3 : Délégation est également donnée à **M. Sébastien LIME**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet dans les matières suivantes :

- accord ou refus du concours de la force publique en matière d'expulsions locatives

Article 4 : Délégation est également donnée, à l'effet de signer toute pièce et document se rapportant aux missions exercées par le Cabinet du préfet, à l'exclusion des actes relevant des articles 2 et 3 du présent arrêté, à **Mme Astrid HUBERT-ALVES DE SOUSA**, Directrice des Sécurités.

Pour les affaires relevant de la direction des sécurités, délégation est également donnée à **Mme Anne-Sophie MARCON**, Adjointe à la Directrice des Sécurités, à l'exclusion des actes relevant des articles 2 et 3 du présent arrêté.

Et, pour les affaires relevant de leurs attributions respectives, à l'exception des actes d'autorité,

- à **Mme Alexandra ROUSSEL**, chef du service interministériel de défense et de protection civile ;

- à **M. Olivier MORISSONNEAU**, chef du bureau de la réglementation et de la sécurité routière ;

M. MORISSONNEAU a également délégation pour signer :

- les mesures de suspension administrative de permis de conduire ;

- les mesures administratives consécutives à un contrôle médical de l'aptitude à la conduite prises en application du code de la route.

- à **Mme Justine RODRIGUE**, chef du bureau de la représentation de l'Etat ;

- à **Mme Hülya CELIK**, chef du bureau des polices administratives.

Article 5 : L'arrêté n° 2020-2420 du 25 août 2020 est abrogé.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Sous-préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 21 octobre 2020

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé

Raymond LE DEUN

PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA N°2020-0835

Portant modification temporaire des conditions de circulation et de stationnement, des véhicules de toutes catégories, avenue de Boissy – RD 19 – dans les deux sens de circulation, entre l'avenue Auguste Gross et l'avenue du Colonel Fabien sur le territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne (hors classe) ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-IDF n°2020-0677 du 4 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2020 et le mois de janvier 2021 ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 06 octobre 2020;

Vu l'avis du service voirie et déplacement du conseil départemental du Val-de-Marne du 30 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la RATP du 30 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de la commune de Bonneuil-sur-Marne du 14 septembre 2020 ;

Considérant que la RD19 à Bonneuil-sur-Marne est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que les entreprises listées à l'article 1^{er} ainsi que tous les concessionnaires et leurs sous-traitants, doivent mettre en œuvre des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules, avenue de Boissy à Bonneuil-sur-Marne, dans le cadre des travaux de renouvellement de la couche de roulement ;

Considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

Du 19 octobre 2020 jusqu'au 13 novembre 2020, les conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories sont réglementés, avenue de Boissy, RD19, entre l'avenue Auguste Gross et l'avenue du Colonel Fabien à Bonneuil-sur-Marne, dans les deux sens de circulation, dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants.

Les entreprises suivantes pourront intervenir dans le cadre de ces travaux :

- « NEOVIA » (ZAC du Plessis pate – 4, rue de la Butte au Berger– 91220 LE PLESSIS PATE),
- « AGILIS » (14, rue du Moulin à vent – 77166 GRISY SUISNES),

ARTICLE 2

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre 24h00/24h00.

Phase 1 (1 semaine) : Pontage des fissures : Travaux de jours entre 09h00 et 16h00.

Mise en place d'un alternat manuel par piquet K10, dans les deux sens de circulation.

Phase 2 (1 semaine) : Mise en œuvre des enrobés : Travaux de nuits entre 21h00 et 5h30.

Fermeture complète à la circulation de l'avenue de Boissy, dans les deux sens, entre l'avenue Auguste Gross et l'avenue du Colonel Fabien.

Des déviations seront mises en place :

- Dans le sens Bonneuil-sur-Marne vers Boissy-Saint-Léger par les avenues Auguste Gross, Maréchal Leclerc, 19 mars 1962 et Rhin et Danube ;
- Dans le sens Bonneuil-sur-Marne vers Créteil par les avenues de Verdun, Oradour-sur-Glâne, Docteur Emile Roux et de Choisy ;

Des arrêtés communaux viendront compléter pour les voiries communales ;

Phase 3 (2 semaines) : Marquage : Travaux de jours entre 09h00 et 16h00 et de nuits entre 21h00 et 5h30.

Mise en place d'un alternat tricolore et manuel au droit des feux, dans les deux sens de circulation ;

Pendant toute la durée des travaux :

- Neutralisation du stationnement au droit des travaux ;
- Maintien de la circulation piétonne et cycliste ;
- Maintien des accès riverains sauf pendant la fermeture totale de la voie.
- Les arrêts de bus seront déplacés en accord avec la RATP et le TRANSDEV ;

ARTICLE 3

La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h au droit des travaux avec le maintien en permanence des transports exceptionnels.

ARTICLE 4

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par les entreprises « NEOVIA » et « AGILIS », sous contrôle du conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 5

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325.1 et L.325.3 du code précité.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et seront transmis aux tribunaux compétents. Elles seront poursuivies conformément aux dispositions du livre I du Code de la Route et notamment son article 2.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8

le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne,
le président du conseil départemental du Val de Marne,
la directrice générale de la RATP,
le maire de Bonneuil-sur-Marne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux, ainsi qu'en mairies et dont un extrait est publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Fait à Paris, 15 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation
La cheffe du bureau Circulation Routière

Christèle COIFFARD

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IDF N°2020-0836

portant modification temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue des Canadiens, RD4, dans le sens Paris / province, entre la rue de la Pyramide et le carrefour de la Résistance à Joinville-le-Pont.

LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne (hors classe) ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-IDF n°2020-0677 du 4 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2020 et le mois de janvier 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2020-1306 du 19 mai 2020 portant mise en service de pistes cyclables sanitaires et notamment son article 2 sur la RD 4 à Joinville le Pont ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de- Marne du 09 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la direction générale de la RATP du 08 octobre 2020 ;

Vu l'avis du service voirie et déplacement du conseil départemental du Val-de-Marne du 07 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Joinville-le-Pont du 07 octobre 2020 ;

Considérant que l'entreprise « Terideal » (14, boulevard Arago – 91320 Wissous) doit mettre en place des restrictions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue des Canadiens, RD4, dans le sens Paris / province, entre la rue de la Pyramide et le carrefour de la Résistance à Joinville-le-Pont ;

Considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

Du 18 octobre 2020 jusqu'au 20 novembre 2020, les conditions de circulation des véhicules, empruntant l'avenue des Canadiens, RD4, dans le sens Paris / province, entre la rue de la Pyramide et le carrefour de la Résistance à Joinville-le-Pont sont définies aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Dans le sens Paris / province

-Le balisage est maintenu **pendant les heures ouvrées de 9h00 à 16h00** ;

- Neutralisation de 100 ml de la voie de droite de circulation en amont de la voie bus ;
- Neutralisation de la voie bus jusqu'au carrefour de la Résistance, **de 09h00 à 16h00** ;
- Neutralisation de la rampe Mermoz permettant de rejoindre la rue de Paris (RD86A) ;
- Maintien de la piste cyclable sanitaire.

Une déviation est mise en place par l'avenue des Canadiens, le carrefour de la Résistance et la rampe Mermoz montante pour rejoindre la RD86A.

ARTICLE 3

Pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave au déroulement de ceux-ci d'autre part, le non-respect de cette interdiction sera assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L 325-1 et L 325-3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 4

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose de panneaux de mise en sécurité, du balisage et son entretien, sont assurés par l'entreprise « Terideal » (sous contrôle de la DTVD/STE/SEE2) qui doit en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage des lieux, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 5

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports de la voirie et des déplacements / service territorial Est) ou des services de police.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du code de la route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8

- Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine,
- Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- La présidente générale de la RATP,
- Le maire de Joinville-le-Pont,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux, ainsi qu'en mairies et dont un extrait est publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Fait à Paris, 15 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation
La cheffe du bureau Circulation Routière

Christèle COIFFARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2020-0837

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue le Foll entre la rue des Primevères et la rue Jean-PierreTimbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-IDF n°2020-0677 du 04 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 01 octobre 2020 ;

Vu l'avis du service voirie et déplacement du conseil départemental du Val-de-Marne du 28 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Villeneuve-le-Roi du 15 septembre 2020 ;

considérant que la RD136 à Villeneuve-le-Roi est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue Le Foll, entre la rue des Primevères et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi, afin de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau de gaz ;

Considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

Sur la proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

Du lundi 19 octobre jusqu'au vendredi 30 octobre 2020, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée de jour comme de nuit sur la RD136 avenue Le Foll entre la rue des Primevères et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

ARTICLE 2

Il est procédé à des travaux de mise en conformité du réseau de gaz.

Les travaux sont réalisés ainsi qu'il suit :

Phase 0 : durée une demi-journée.

- Installation du feu provisoire au droit du carrefour formé avec la rue Jean-Pierre Timbaud.
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche dans le sens de circulation Villeneuve-Saint-Georges/ Orly.

Phase 1 : durée 9 jours et demi.

- Fermeture du sens de circulation Orly / Villeneuve-Saint-Georges avec mise en place d'une déviation par la rue Jean-Pierre Timbaud, la rue des Vœux Saint-Georges, l'avenue de la Haute Seine en direction de l'avenue Le Foll.
- Fermeture du sens de circulation Villeneuve-Saint-Georges/ Orly avec basculement de la circulation sur la voie du sens opposé, préalablement neutralisée et aménagée à cet effet.
- Neutralisation de la traversée piétonne au droit du carrefour, les piétons empruntent les passages piétons situés en amont et en aval du chantier.
- Neutralisation du stationnement au droit des travaux dont la place PMR (place pour personnes à mobilité réduite). La place PMR sera reportée au droit du n°131 avenue Le Foll sur la banquette de stationnement neutralisée et aménagée à cet effet.

Pendant toute la durée des travaux :

- Maintien des mouvements directionnels et des accès riverains,
- Arrêt de bus " Lycée Brassens " déplacé en accord avec la société Keolis ;
- Modification de la signalisation lumineuse des feux tricolores (SLT) ;
- Vitesse des véhicules limitée à 30 km/heure au droit des travaux.

ARTICLE 3

La libre circulation, des transports exceptionnels est assurée dans les deux sens de circulation. Les accès aux véhicules de secours sont maintenus en permanence.

ARTICLE 4

Les travaux sont réalisés par les entreprises suivantes

- « STPF » ZI SUD -CS 17171 71 Villeparisis cedex pour le compte de GRDF,
- « EMULITHE » Voie de seine 94 290 Villeneuve-le-Roi ;
- « VALENTIN » TP 6 chemin de Villeneuve 94140 Alfortville.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif .

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils sont poursuivis conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 7

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports, de la voirie et des déplacements – service territorial ouest) ou des services de police.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9

- Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne,
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne,
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne,
- Le maire de Villeneuve-le-Roi,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux, ainsi qu'en mairies et dont un extrait est publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Fait à Paris, 15 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation
La cheffe du bureau Circulation Routière

Christèle COIFFARD



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRÊTÉ DRIEA IdF N°2020-0859

ABROGE L'ARRÊTÉ DRIEA IDF N°2018-02 signé le 2 janvier 2018

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories au n°4 ,route de Fontainebleau (RD7), au droit du domaine départemental Adolphe Chérioux , dans le sens province /paris à Vitry-sur-Seine .

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2020-0667 du 4 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantier" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 19 octobre 2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne du 19 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Vitry-sur-Seine du 19 octobre 2020 ;

Considérant que la RD7 à Vitry-sur-Seine est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que les travaux prévus **jusqu'au DATE de fin des travaux**, par l'arrêté 2018-02 sur la RD7 au n°4 route de Fontainebleau, au droit du domaine départemental Adolphe Chérioux, dans le sens province/Paris à Vitry-sur-Seine sont achevés ;

Considérant qu'il n'est plus nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté DRIEA IDF n°2018-02 signé le 2 janvier 2018 portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories au n°4 route de Fontainebleau (RD7), au droit du domaine départemental Adolphe Chérioux , dans le sens province /Paris , sur la commune de Vitry-sur-Seine **est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.**

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 3

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Vitry-sur-Seine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux, ainsi qu'en mairies et dont un extrait est publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Fait à Paris, 20 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation
La cheffe du bureau Circulation Routière

Christèle COIFFARD



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

ARRÊTÉ N°IDF-2020-10-01-004 du 1er octobre 2020

Fixant la liste des électeurs du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM)

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des transports, notamment les articles R.1241-3, R.1241-4 et R.1241-6 ;

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU le décret n° 2020-1007 du 6 août 2020 relatif à Île-de-France Mobilités ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2020 fixant les modalités de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDFM), notamment son article 3 ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont électeurs du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)¹, au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, les présidents des EPCI d'Île-de-France, élus ou réélus à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux du 15 mars 2020 (premier tour) ou du 28 juin 2020 (second tour) :

- Le président de la métropole du Grand Paris ;
- Les présidents des 11 établissements publics territoriaux (EPT) ;
- Le président de la communauté urbaine (CU) Grand Paris Seine et Oise (Yvelines) ;
- Les présidents des communautés d'agglomération (CA) de la grande couronne ;
- Les présidents des communautés de communes (CC) de la grande couronne ;
- Les présidents des syndicats intercommunaux (SI) dont le siège est situé en Île-de-France [syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) et syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)].

¹ Établissements visés aux articles L. 5210-1 à L. 5219-11 du code général des collectivités locales (CGCT)

Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques

- Article 2 :** La liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités est jointe en annexe du présent arrêté.
La liste sera actualisée par arrêté au fur et à mesure de l'élection des présidents des syndicats intercommunaux.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise.
- Article 4 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les préfets de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2020

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ANNEXE I –

*Liste des électeurs participant à l'élection du représentant
des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités*

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|----|---------------------|----------|---------------------|------------------|--|--|
| 1 | 75 - Paris | M. | Patrick | OLLIER | Métropole du grand Paris | 15-19 avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS |
| 2 | 75 - Paris | M. | Jacques | KOSSOWSKI | SI funéraire de la région parisienne (SIFUREP) | Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy CS 10205 75588 PARIS CEDEX 12 |
| 3 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Ugo | PEZZETTA | CA Coulommiers Pays de Brie | 13 rue du Général de Gaulle 77120 COULOMMIERS |
| 4 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pascal | GOUHOURY | CA du Pays de Fontainebleau | 44 rue du château 77300 FONTAINEBLEAU |
| 5 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-François | COPE | CA du Pays de Meaux | Hotel de Ville 77100 MEAUX |
| 6 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Paul | MICHEL | CA Marne et Gondoire | DOMAINE DE RENTILLY- BUSSY ST MARTIN BP 29 77607 MARNE LA VALLEE CEDEX 3 |
| 7 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Louis | VOGEL | CA Melun Val de Seine | Mairie de Melun 77000 MELUN |
| 8 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Guillaume | LE LAY-FELZINE | CA Paris - Vallée de la Marne | 5.cours de l'Arche Guédon 77200 TORCY |
| 9 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Philippe | DESCROUET | CA Val d'Europe Agglomération | Château de Chessy - BP 40 Rue du Château 77700 CHESSY |
| 10 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Roger | DENORMANDIE | CC Bassée-Montois | Mairie 77520 DONNEMARIE DONTILLY |
| 11 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christian | POTEAU | CC Brie des Rivières et Châteaux | 1 rue des Petits Champs 77820 LE CHÂTELET EN BRIE |
| 12 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Yannick | GUILLO | CC Brie Nangisienne | 4 rue René Cassin 77370 Nangis |
| 13 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-François | DELESALLE | CC des Deux Morin | 1 Rue Robert Legraverend 77320 LA FERTE GAUCHER |
| 14 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pierre | EELBODE | CC du Pays de l'Ourcq | Bruit de Lizy 2 avenue Louis Delahaye 77440 OCQUERRE |
| 15 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Olivier | LAVENKA | CC du Proinois | 7 cour des Bénédictins 77160 PROVINS |
| 16 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Jacques | HYEST | CC Gâtinais Val de Loing | 16 Route de Souppes 77570 Château-Landon |
| 17 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-François | ONETO | CC Les Portes Briardes Entre Villes et Forêts | 43 Avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR-LA-FERRIERE |
| 18 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean | LAVIOLETTE | CC l'Orée de la Brie | 1 place de la gare 77170 BRIE COMTE ROBERT |
| 19 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Patrick | SEPTIERS | CC Moret Seine et Loing | 23 rue du Pavé Neuf 77250 MORET SUR LOING |
| 20 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Marie | ALBOUY | CC Pays de Montereau | 29 avenue du général de Gaulle 77130 MONTEREAU FAULT YONNE |
| 21 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Valérie | LACROUTE | CC Pays de Nemours | 41 quai Victor Hugo 77140 NEMOURS |
| 22 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Louis | DURAND | CC Plaines et Monts de France | 6 rue du général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE |
| 23 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Isabelle | PERIGAULT | CC Val Briard | Ferme Jean-Jacques BARBAUX 2, rue des Vieilles Chapelles 77610 LES CHAPELLES-BOURBON |
| 24 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pascal | CAPOEN | SIAC de Champcenest | Mairie 77560 CHAMPCENEST |
| 25 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christian | PEUTOT | SI à la carte assainissement et de production d'eau potable de Nemours Saint-Pierre | Quai Victor Hugo BP n° 96 77791 NEMOURS Cedex |
| 26 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pascal | POMMIER | SI à la carte de distribution d'eau et d'assainissement non collectif du plateau Sud du bocage | Mairie 77160 CHAINTREAU |
| 27 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Alain | BOULLOT | SI à la carte du CEDRE | 2 rue de l'hotel de ville 77320 BETON BAZOCHES |
| 28 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Francis | DUCHATEAU | SI à la carte SIDASS "Moret Seine Loing" | 23 rue du Pavé neuf 77250 MORET SUR LOING |
| 29 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Claude | GENIES | SI France et Multien | Mairie 77410 GRESSY |
| 30 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI des écoles de Blandy les Tours et Fouju | 269, rue du Général de Gaulle 77390 FOUJU |
| 31 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIRP de Villeneuve-le-Comte Villeneuve-Saint-Denis et Favières (La Route) | Mairie 77174 VILLENEUVE SAINT DENIS |
| 32 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Nathalie | CANET | SIVOM Brasson | Mairie 11 place de l'église 77550 LIMOGES FOURCHES |
| 33 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Yves | BOYER | SIVOM canton de Lorrez-le-Bocage - Préaux | Mairie 77710 LORREZ LE BOCAGE |
| 34 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Annie | VIARD | SIVOM Conches Guermantes | Mairie - Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES SUR GONDOIRE |
| 35 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Serge | BEAUJEAN | SIVOM d'aménagement de la vallée du Petit Morin | Mairie 77510 SABLONNIERES |
| 36 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVOM de Cesson et Vert-Saint-Denis | Maison des sports et de la culture 5, rue Aimé Césaire 77240 VERT-SAINT-DENIS |
| 37 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU collège de La Chapelle-la-Reine | Mairie 15 Rue Grande 77760 Amponville |
| 38 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Benoît | PINTURIER | SM intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly Et communes limitrophes (SIER Claye-Souilly) | Mairie 1 rue de l'église 77410 CHARNY |
| 39 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pascal | DALICIEUX | RPI Blennes - Chevry - Diant | Mairie de Blennes Rue des Moines 77940 BLENNES |
| 40 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Marc | CUYPERS | SIAEPA de la région de la Houssaye-en-Brie | Centre technique intercommunal de la Communauté de Communes du Val Briard 4, rue des vieilles Chapelles 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE |
| 41 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIAEP Andrezel Verneuil-l'Étang Yèbles | Mairie de Verneuil l'Étang 77390 VERNEUIL L'ETANG |
| 42 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Erwan | DUFAY | SIAEP de Chevry - Férolles | Mairie 77173 CHEVRY COSSIGNY |
| 43 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIAEP de Grandpuits-Bailly-Carrois Fontenailles Saint-Ouen-en-Brie et Clos-Fontaine | Mairie 77720 GRANDPUITS BAILLY CARROIS |
| 44 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Luc | DUBOIS | SIAEP de La Chapelle-Rablais et de Fontains | Mairie Place de l'église 77370 LA CHAPELLE RABLAIS |
| 45 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Didier | FOURDRAIN | SI à la carte d'assainissement et d'adduction d'eau potable du Bocage | Mairie 77710 LORREZ LE BOCAGE PREAUX |
| 46 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pierre | MONOD | SI à la carte pompes funèbres du canton de Château-Landon | Mairie 77570 CHATEAU LANDON |
| 47 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Dikran | ZAKEOSSIAN | SIDEAU Moret Seine et Loing | Hotel de la communauté de communes 23 rue du pavé neuf 77815 MORET SUR LOING |
| 48 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Patrick | ROSSILLI | SI d'élaboration et gestion d'un centre de loisirs (piscine) | Mairie 77610 FONTENAY TRESIGNY |
| 49 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI de la crèche familiale de Verneuil-l'Étang et alentours | Mairie 77390 VERNEUIL L'ETANG |
| 50 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Georges | BENARD | SI d'équipement d'entretien et d'exploitation des nouveaux locaux scolaires à Salins | Mairie 77148 SALINS |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|---------------------|----------|---------------------|------------------|--|---|
| 51 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI de restauration et d'accueil périscolaire (SIRAPS) | Mairie 77154 Villeneuve les Bordes |
| 52 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Muriel | DOMARD | SI des écoles d'Amillis Dagny et Marolles | Mairie 77120 AMILLIS |
| 53 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Grégory | PHILIPPE | SI des écoles de Choisy-en-Brie Chartronges Leudon-en-Brie | Mairie 77320 CHOISY EN BRIE |
| 54 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Sybille | CRASSON | SI des écoles de Noisy-Rudignon et Ville-Saint-Jacques | ecole de Cormier 2 chemin haut de Noisy 77130 VILLE SAINT JACQUES |
| 55 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Claude | GAUTRY | SI des écoles de Paroy Luisetaines Vimpelles et Sigy | Mairie 77520 PAROY |
| 56 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Michel | ROCH | SI des écoles de Saint-Barthélemy Montolivet et Montdauphin | Mairie 77320 SAINT BARTHELEMY |
| 57 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Jacques | BERNARD | SI des écoles du Bresmont | Mairie 77940 ESMANS |
| 58 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gérard | COGNYL | SI des écoles du plateau | Mairie 77560 COURCHAMP |
| 59 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Francis | DELARUE | SI des écoles élémentaire et maternelle de Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin | mairie 77750 Saint-Cyr-sur-Morin |
| 60 | 77 - Seine-et-Marne | M. | François | PICCOLO | SI des vallées de la Vouizie et du Dragon | Mairie 77650 LONGUEVILLE |
| 61 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI de traitement et de transport d'eau potable | Mairie rue du Maréchal De lattré de Tassigny BP 55 77370 NANGIS |
| 62 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Damien | BUZZI | SI de transports collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) | 11, place Pierre Sénard 77130 MONTEREAU FAULT YONNE |
| 63 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI pour la construction d'une piscine à Nangis | Mairie 77370 NANGIS |
| 64 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Nicolas | GUILLEN | SI pour la restauration scolaire et l'accueil post et périscolaire d'Ozouer-le-Voulgis Et Courquetaine (SIROC) | Mairie 77390 OZOUEUR-LE-VOULGIS |
| 65 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI pour le ramassage des élèves des établissements scolaires de la région de Nangis | Mairie 77370 CHATEAUBLEAU |
| 66 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Emilie | NESSAIBIA | SI pour le RP de Citty-sur-Marne Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne | 6, place de l'Eglise 77730 MERY SUR MARNE |
| 67 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SI pour le RP de Dammartin-sur-Tigeaux et Tigeaux | Mairie 77580 DAMMARTIN SUR TIGEAUX |
| 68 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Gisèle | RICHARD | SI pour le RP de Mons - Cessoy - Sognolles - Lizines | Mairie 77520 MONS EN MONTAIS |
| 69 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Georges | SOUCHAL | SI pour le RP des écoles de Chalmaison et d'Everly | Mairie d'Everly Rue de la Mairie 77157 EVERLY |
| 70 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Renée | CHABRILLANGES | SI pour le RP des écoles de Saint-Rémy-la-Vanne et Saint-Siméon | Mairie 77169 SAINT SIMEON |
| 71 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Louis | CHAIGNEAU | SI pour le RPI Savins Thénisy et Jutigny | mairie 77650 SAVINS |
| 72 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Evelyne | MICHEL | SI restauration scolaire et accueil post et périscolaire Champdeuil - Criseno | mairie 18 rue des noyers 77390 CRISENOY |
| 73 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Josette | STEFANIAK | SIVOS de Champdeuil et Criseno | Mairie 77390 CHAMPDEUIL |
| 74 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Jocelyne | BATAILLE | SIVOS de Doue et Saint-Germain-sous-Doue | Mairie 77169 SAINT GERMAIN SOUS DOUE |
| 75 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVOS de la région de Villiers-Saint-Georges | Mairie 77560 VILLIERS SAINT GEORGES |
| 76 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Olivier | GEORGE | SIVOS de Meilleray - la Chapelle-Moutils - Saint-Martin-des-Champs | Mairie 77320 MEILLERAY |
| 77 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Martine | FRICK | SIVOS de Pécy - Vaudoy-en-Brie | Mairie 77970 PECY |
| 78 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Daniel | BONHOMME | SIVOS de Rebaix - Saint-Léger | Mairie 77510 REBAIS |
| 79 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Emmanuel | LEDOUX | SIVOS des communes de Forges et La Grande-Paroisse | Mairie 77130 GRANDE PAROISSE |
| 80 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVOS des Meulrières du Petit Morin | Mairie 15 rue des grands prés 77750 ORLY SUR MORIN |
| 81 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Stéphanie | DUMENIL | SIVOS du collège Charles Péguy de Verneuil-l'Étang | Mairie 77390 VERNEUIL L'ETANG |
| 82 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Daniel | TALFUMIER | SIVOS du secteur de La Ferté-Gaucher | Mairie 77320 LA FERTE GAUCHER |
| 83 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Joël | CHAUVIN | SIVOS Hautefeuille-Pézarches-Touquin | Mairie 77131 TOUQUIN |
| 84 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Bruno | MICHEL | SIVU assainissement de Champagne-sur-Seine et Thomery | Mairie 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE |
| 85 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Joël | SURIER | SIVU assainissement de Moret-sur-Loing - Saint-Mammes - Veneux-les-Sablons et Ecuelles | Mairie 77250 MORET SUR LOING |
| 86 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Michel | PAPIN | SIVU Brie pour le raccordement à Valent | Mairie 77150 FEROLLES ATTILLY |
| 87 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés (CPRH) | domaine la Grange du bois 24, bis avenue Raymond Poincaré 77400 Lagny sur marne |
| 88 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU collecte et traitement des eaux usées de Chalmaison Éverly Les Ormes-sur-Voulzie | Mairie 77134 ORMES SUR VOULZIE |
| 89 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Dominique | RODRIGUEZ | SIVU collecte et traitement des eaux usées (SICTEU) | Mairie 77220 PRESLES EN BRIE |
| 90 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU collège Christine Pisan à Perthes | Mairie 77930 PERTHES |
| 91 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gérard | CHOMONT | SIVU collège de Crégy-lès-Meaux | Mairie 28 rue Jean Jaurès 77124 CREGY LES MEAUX |
| 92 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pierre-Yves | NICOT | SIVU collège de Mormant | Mairie 77720 GRANDPUITS BAILLY CARROIS |
| 93 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU collège de Nanteuil-lès-Meaux | Mairie 77100 NANTEUIL LES MEAUX |
| 94 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Daniel | DOMETZ | SIVU collège de Saint-Mard | Mairie 11 rue la Mairie 77230 SAINT MARD |
| 95 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Michel | BARAT | SIVU collège d'Esby (SICES) | Mairie de Jablines 10, rue de la Mairie 77450 JABLINES |
| 96 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU construction du réémetteur de télévision de Jouy-sur-Morin | Mairie 77320 LA FERTE GAUCHER |
| 97 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christian | ALLARD | SIVU construction et équipement d'un externat médico-pédagogique Et médico-professionnel | Mairie Place de l'hôtel de ville 77100 MEAUX |
| 98 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU construction et fonctionnement des CES et SES de la région de Lizy-sur-Ourcq | Mairie 77440 LIZY SUR OURCQ |
| 99 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU construction et gestion du parc de liaison à la gare de Mitry-Mory | Mairie 11-13 rue Paul Vaillant Couturier 77290 MITRY MORY |
| 100 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Anne-Laure | FONTBONNE | SIVU création et fonctionnement de l'école des Clos | Mairie 77150 FEROLLES ATTILLY |
| 101 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Alain | SONTOT | SIVU crèche familiale de Gretz - Tournan | 10 rue de provins 77221 TOURNAN EN BRIE CEDEX |
| 102 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Philippe | GOVIGNON | SIVU de la petite montagne | Mairie pl Marcel Hattier 77230 MOUSSY LE VIEUX |
| 103 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Véronique | TISSOT | SIVU de l'Ouest Fertois | Mairie place de la mairie 77660 Changis sur Marne |
| 104 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christophe | LEFEVRE | SIVU de Montsanmartin | Mairie 77320 SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET |
| 105 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Thierry | HERRY | SIVU des écoles de Courpalay - La Chapelle-Iger | Ecole Maternelle Bureau du Centre de loisirs de Courpalay 32 bis rue de l'Yvron 77540 COURPALAY |
| 106 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Frédérique | DEMAISON | SIVU des Étangs | Mairie de boitron route du Montcet 77750 boitron |
| 107 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU des maisons du bornage | Hotel de ville 77250 VENEUX LES SABLONS |
| 108 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Thomas | CORNAIRE | SIVU des plans d'eau de Grez-Moncourt | Mairie 77880 GREZ SUR LOING |
| 109 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Adeline | FARGE | SIVU des quatre villages | Mairie de Marolles-sur-Seine 77130 MAROLLES SUR SEINE |
| 110 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Marie-Claire | PERINI | SIVU de traitement des boues du Val de Loing | mairie 77780 BOURRON MARLOTTE |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|---------------------|----------|---------------------|------------------|--|--|
| 111 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Catherine | FOURGOUX | SIVU de transport scolaire des élèves à destination d'Avon et de Fontainebleau et du collège de Vulaines-sur-Seine | Mairie 77133 FERICY |
| 112 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU développement et animation | Mairie 77167 POLIGNY |
| 113 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Francis | LARGILLIERE | SIVU distribution d'eau potable de la vallée de l'Orvanne | Mairie 77130 DORMELLES |
| 114 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU du CES de Crécy-la-Chapelle | Mairie 3 place de l'hôtel de ville 77580 CRECY LA CHAPELLE |
| 115 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Armand | JACQUEMIN | SIVU du CES d'Othis | Mairie 4 av Gérard de Nerval 77280 OTHIS |
| 116 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Philippe | CARTON | SIVU du chemin des roses | 1 place de la gare 77170 BRIE COMTE ROBERT |
| 117 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Michel | MORER | SIVU du collège de Trilport | Mairie rue du Général de Gaulle 77470 TRILPORT |
| 118 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU du lycée de Miltry-Mory | Mairie 11-13 rue Paul Vaillant Couturier 77290 MITRY MORY |
| 119 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Christine | GIBERT | SIVU du RPI de Lesches - Jablines | Mairie de Lesches - Avenue Charles de Gaulle 77450 LESCHES |
| 120 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Anne | THIBAUT | SIVU eaux d'Arville Gironville | Mairie 77890 ARVILLE |
| 121 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU eaux de Burcy - Fromont - Rumont | rue des Roches 77132 FROMONT |
| 122 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Michel | GONORD | SIVU eaux de Champagne-sur-Seine et Vernou-la-Celle-sur-Seine | Mairie 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE |
| 123 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gérard | MOUSSET | SIVU eaux de Chenou Mondreville | Mairie 77570 CHENOU |
| 124 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Thomas | CORNAIRE | SIVU eaux de Grez-sur-Loing - Montcourt-Fromonville | Mairie 77880 GREZ SUR LOING |
| 125 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Bruno | MICHEL | SIVU eaux des communes de Thomery et Veneux-les-Sablons | Mairie 77810 THOMERY |
| 126 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gérard | MOUSSET | SIVU écoles de Chenou - Mondreville | Mairie 77570 CHENOU |
| 127 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Bruno | GAUTIER | SIVU écoles de Coulombs Dhuisy Germigny Ocquerre et Vendrest | Mairie 3 Grande rue 77440 OCCUERRE |
| 128 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU écoles de Voinsles Le Plessis-Feu-Aussoux | Mairie 77540 PLESSIS FEU AUSSOUX |
| 129 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Frédéric | CARREIRA | SIVU écoles primaires et maternelles de Bernay - Vilbert - Courtomer | Mairie de Courtomer Place de l'Eglise 77390 COURTOMER |
| 130 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Pierre | MENIL | SIVU écoles primaires et maternelles de Varredes et Marcilly | Mairie 53bis rue Victor Clairét 77910 VARREDES |
| 131 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Nicolas | GUILLEN | SIVU écoles primaires et maternelles d'Ozouer-le-Voulgis et Courquetaine | Mairie 77390 OZOUER LE VOULGIS |
| 132 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Alexis | CHARLOTEAUX | SIVU écoles primaires maternelles de Chauffry - Saint-Denis | mairie 77619 CHAUFFRY |
| 133 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Benoit | PINTURIER | SIVU enseignement secondaire du 1er cycle dans la partie Est Du canton de Dammartin-en-Goële et environs | Mairie place Jean des Barres 77178 OISSERY |
| 134 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU entretien de la voirie d'Aulnoy Giremoutiers Maisoncelles-en-Brie | Mairie 8 rue de Corbeville 77120 GIREMOUTIERS |
| 135 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU étude et de réalisation d'un centre de secours de sapeurs pompiers | Mairie de Pontault Combault 107, Avenue de la République 77340 PONTAULT COMBAULT |
| 136 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Christine | POULAIN | SIVU études du lycée de Claye-Souilly | Mairie de Claye Souilly - 1, rue Jean Jaurés 77410 CLAYE SOUILLY |
| 137 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Nathalie | PIEUSSERGUES | SIVU fonctionnement des établissements du 1er cycle du second degré Du secteur scolaire de Nangis | Mairie 77370 NANGIS |
| 138 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gilbert | LECONTE | SIVU fonctionnement du foyer résidence pour personnes âgées de Mormant | 31 Rue de Bagneux 77720 MORMANT |
| 139 | 77 - Seine-et-Marne | M. | René | OURY | SIVU fonctionnement d'un collège à Claye-Souilly | Mairie de Claye Souilly - 1, rue Jean Jaurés 77410 CLAYE SOUILLY |
| 140 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Arnaud | POMMIER | SIVU fonctionnement du RP de Clos-Fontaine Gastins et Quiers | Mairie 77370 GASTINS |
| 141 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Benoît | SCHMIT | SIVU fonctionnement et entretien du collège de Lésigny | Mairie 77150 LESIGNY |
| 142 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christophe | CHAMOREAU | SIVU gestion de l'école du Gâtinais Sud | Mairie 77760 BUTHIERS |
| 143 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU gestion et fonctionnement du foyer résidence pour personnes âgées De Livry-sur-Seine | Foyer résidence La Chesnaie 77000 LIVRY SUR SEINE |
| 144 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christian | MARCHANDEAU | SIVU groupement intercommunal de la base de plein air et de loisirs de Jablines (GJA) | Base de Plein Air et de Loisirs de Jablines-Annet 77450 JABLINES |
| 145 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU intérêt scolaire du plateau | Mairie 77132 FROMONT |
| 146 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Dominique | REGNERY | SIVU jumelage Bocage Gâtinais Starzarch | Mairie 77710 CHEVRY EN SEREINE |
| 147 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU objectif campus MMT | Mairie Rue du Pré Huard 77230 LE MESNIL-AMELOT |
| 148 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | ANNE-LISE | MARSADIE | SIVU petite enfance | Mairie 15 rue de la poste 77170 SERVON |
| 149 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU pour le RPI de Fresnes-sur-Marne - Précly-sur-Marne - Charmentray | Mairie 77410 PRECY SUR MARNE |
| 150 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Michel | MOUTON | SIVU pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële | Mairie de MOUSSY LE NEUF Place Charles De Gaulle 77230 MOUSSY LE NEUF |
| 151 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Gérard | MOUSSET | SIVU production d'eau du plateau du Gâtinais | Mairie 77570 CHENOU |
| 152 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (SIRSEF) | Mairie de Ferrières en Brie- Place Auguste Trézy 77164 FERRIERES EN BRIE |
| 153 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU ramassage scolaire de Souppes-sur-Loing et de Château-Landon | Mairie 77460 SOUPPE SUR LOING |
| 154 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU réalisation et fonctionnement de l'école maternelle de La Croix-en-Brie | Mairie 77370 LA CROIX EN BRIE |
| 155 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU région de Rebais pour le service de secrétariat | Mairie 77510 REBAIS |
| 156 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Etienne | TROUBAT | SIVU résidence pour personnes âgées de Champagne-sur-Seine Thomery et Veneux-les-Sablons | Mairie 77250 VENEUX LES SABLONS |
| 157 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Claude | BONNERAVE | SIVU RP de Boutigny Saint-Fiacre et Villemareuil | 11 rue Saint Jean 77470 SAINT FIACRE |
| 158 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Michel | LEGEAY | SIVU RP d'Echouboulains et de Valence | Mairie 77830 VALENCE-EN-BRIE |
| 159 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Maryse | MICHON | SIVU RP de Coulommès Sancy-les-Meaux Vaucourtois | Mairie 77580 VAUCOURTOIS |
| 160 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pascal | HIRAUX | SIVU RP de Cuisy Montgé-en-Goële et Vinantes | Mairie 1 rue de Meaux 77230 VINANTES |
| 161 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Séverine | IMMARIGEON | SIVU RP de Douy-la-Ramée - Le Plessy-Placy Puisieux | Mairie 29 rue de l'Eglise 77440 Le Plessis-Placy |
| 162 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Guillaume | SALGUES | SIVU RP de Fleury-Saint-Germain | Mairie 77930 FLEURY EN BIERE |
| 163 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU RP de Giremoutiers - La Haute-Maison - Maisoncelles-en-Brie | Mairie 3 rue de Meaux 77580 MAISONCELLES EN BRIE |
| 164 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Xavier | ROBIN | SIVU RP de la vallée du Lunain | Mairie 77710 VILLEMARECHAL |
| 165 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Sébastien | GOISET | SIVU RP de Lorrez-le-Bocage - Préaux | Mairie 77710 LORREZ LE BOCAGE - PREAUX |
| 166 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Sophie | TESTA-MARTIN | SIVU RP de Machault - Féricy | Mairie 77133 MACHAULT |
| 167 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Pierre | CAUMARTIN | SIVU RP de Maison-Rouge et Vieux-Champagne | mairie 77370 MAISON ROUGE EN BRIE |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|---------------------|----------|---------------------|--------------------|---|---|
| 168 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Martine | ROBICHE | SIVU RP de Mauperthuis et de Saint-Augustin | Mairie 6 place de la mairie 77120 SAINT AUGUSTIN |
| 169 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Geneviève | VAROQUI | SIVU RP de Moisenay Saint-Germain-Laxis | Mairie 77950 MOISENAY |
| 170 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Luc | LABATUT | SIVU RP de Rampillon et Vanville | Mairie 77370 RAMPILLON |
| 171 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Thierry | MASSON | SIVU RP des communes de Recloses et Villiers-sous-Grez | Mairie 77174 VILLIERS SOUS GREZ |
| 172 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Pierre | HOLVOET | SIVU RP des écoles Andrezel Champeaux et Saint-Méry | Mairie 77720 CHAMPEAUX |
| 173 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Sylviane | TRONCHE | SIVU RP des écoles de Cocherel Jaignes Tancrou | Mairie 9 rue Gué Mathieu 77440 COCHEREL |
| 174 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Patrick | SOTTIEZ | SIVU RP de Soisy-Bouy et Chalaute-la-Petite | Mairie 77160 CHALAUTRE LA PETITE |
| 175 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Annamaria | SCANCAR | SIVU RP d'Étrepilly, Trocy-en-Multien, Vincy-Manoeuvre | Mairie place de l'église 77139 ETREPILLY |
| 176 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Yannick | GUILLO | SIVU RP de Villefermy | Mairie 77720 SAINT OUEN EN BRIE |
| 177 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU RP de Villeroy - Les Plessis | Mairie 4 rue saint Pierre 77410 VILLEROY |
| 178 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Stéphanie | GIBERT | SIVU RP école maternelle Pauline Kergomard | Mairie 77630 ARBONNE LA FORET |
| 179 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Louis | AUDOIN | SIVU RP et centre de loisirs sans hébergement de Bombon - Bréau | Mairie 77720 BOMBON |
| 180 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Stéphane | DEVAUCHELLE | SIVU Sainte Geneviève | Mairie château de Maulny 77165 Saint-Souplets |
| 181 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Xavier | LAMOTTE | SIVU scolaire de Fontaine-Fourches Noyen-sur-Seine Villiers-sur-Seine | Mairie 23 rue Saint Martin 77480 FONTAINE FOURCHES |
| 182 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Christian | HUS | SIVU scolaire de Montereau-sur-le-Jard - Voisenon | Mairie 77950 VOISENON |
| 183 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Maria | MORETTI | SIVU SIRP de Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville | Mairie 77250 VILLEMER |
| 184 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU sports d'Augerville Boulangourt Buthiers | Mairie 77760 BOULANGOURT |
| 185 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SIVU téléalarme et télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées - région de Conde-Sainte-Libaire | 77450 CONDE SAINTE LIBAIRE |
| 186 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Marie-Claude | MOREAU | SIVU transport scolaire de Charmentray Fresnes-sur-Marne Précy-sur-Marne | Mairie 39 rue deux jumeaux 77410 CHARMENTRAY |
| 187 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Rose-Marie | LIONNET | SIVU transport scolaire et d'accueil périscolaire d'Aufferville Bougligny Châtenoy Chevrainvilliers | 2, allée du Parc 77570 BOUGLIGNY |
| 188 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-Pierre | BOEUF | SIVU transports région du Châtelet | Mairie 77820 CHATELET EN BRIE |
| 189 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SM du collège des bords de Seine | Mairie 77870 Vulaines-sur-Seine |
| 190 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Maryse | PELLETIER | SMF conservatoire Couperin, espace musical "Centre Brie" | Mairie de Chaumes-en-Brie 77390 Chaumes-en-Brie |
| 191 | 77 - Seine-et-Marne | | | | SMF vocation scolaire de la région de Provins | Mairie 77160 PROVINS |
| 192 | 77 - Seine-et-Marne | Mme | Sylvie | LOISON LARGILLIERE | Syndicat des écoles du bocage | Mairie Place de la mairie 77940 THOURY-FERROTIES |
| 193 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Jean-François | ONETO | Syndicat de transports intercommunal de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière (STIGO) | Mairie 45, avenue du Général de Gaulle 77330 Ozoir-la-Ferrière |
| 194 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Joël | PACHOT | Syndicat du RPI de l'Avenir | Mairie 77480 VILLENAUXE LA PETITE |
| 195 | 77 - Seine-et-Marne | M. | Didier | VUILLAUME | SIVU pour le RP de Pierre-Levée, Sammeron, Signy-Signets | Mairie de Signy-Signets Place de l'Eglise 77640 Signy-Signets |
| 196 | 78 - Yvelines | M. | Raphaël | COGNET | Communauté urbaine (CU) Grand Paris Seine et Oise | Immeuble Autoneum rue des Chevries 78410 AUBERGENVILLE |
| 197 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Michel | FOURGOUS | Communauté d'agglomération (CA) de Saint Quentin en Yvelines | 1 rue Eugène Hénaff 78192 TRAPPES cedex |
| 198 | 78 - Yvelines | M. | Thomas | GOURLAN | CA Rambouillet Territoires | 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET |
| 199 | 78 - Yvelines | M. | Pierre | FOND | CA Saint Germain Boucles de Seine | Parc des Érables Bâtiment 4 3ème étage 66, route de Sartrouville 78230 LE PECQ |
| 200 | 78 - Yvelines | M. | François | DE MAZIÈRES | CA Versailles Grand Parc (CAVGP) | 6 avenue de Paris 78000 VERSAILLES |
| 201 | 78 - Yvelines | M. | Hervé | PLANCHENAU | Communauté de communes (CC) Coeur d'Yvelines | Mairie de SAULX-MARCHAIS 1, rue de la Mairie 78650 SAULX-MARCHAIS |
| 202 | 78 - Yvelines | Mme | Anne | GRIGNON | CC de la Haute Vallée de Chevreuse | 9, Grande Rue 78720 DAMPIERRE EN YVELINES |
| 203 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Marie | TÉTART | CC du Pays Houdanais (CCPH) | Mairie 69, Grande rue 78550 HOUDAN |
| 204 | 78 - Yvelines | M. | Laurent | RICHARD | CC Gally Mauldre | Hotel de Ville 78580 MAULDE |
| 205 | 78 - Yvelines | M. | Alain | PEZZALI | CC Les Portes de l'Île de France | ZA du Clos Prieur - Rue Solange Boutel 78840 FRENEUSE |
| 206 | 78 - Yvelines | M. | Jacques | CHEIX | SAEP de la Vaucouleurs rive droite | Mairie 78910 BOISSSETS |
| 207 | 78 - Yvelines | M. | Bruno | LE GUILLOU | SI de la maison de la justice et du droit | 79 bd Victor Hugo 78130 Les Mureaux |
| 208 | 78 - Yvelines | | | | SI de Villennes Médan (SIVM) | Mairie de VILLENES-SUR-SEINE 157, rue du Pré aux Moutons 78670 VILLENES-SUR-SEINE |
| 209 | 78 - Yvelines | Mme | Brigitte | LAUVAUX | SIVOM Adainville Bourdonne Condé-sur-Vesgre (SIVOM ABC) | Mairie 2, allée José Maria de Heredia 78113 BOURDONNE |
| 210 | 78 - Yvelines | M. | Jacques | NICOLAS | SIVOM de Bailly Noisy-le-Roi (SIBANO) | Mairie de Bailly Rue des Chênes 78870 BAILLY |
| 211 | 78 - Yvelines | | | | SIVOM de la boucle de Montesson | Mairie, BP 42 1 place Roland Gauthier 78360 MONTESSON |
| 212 | 78 - Yvelines | M. | Ivaca | JOVIC | SIVOM de la région d'Épône (SIRE) | Mairie 78680 Épône |
| 213 | 78 - Yvelines | M. | Christophe | BUHOT | SIVOM de la région du Mesnil-Saint-Denis | Mairie du Mesnil Saint Denis 78320 LE MESNIL SAINT DENIS |
| 214 | 78 - Yvelines | Mme | Michèle | GRELLIER | SIVOM des coteaux de Seine | Mairie, Hôtel de Ville Direction culture et Patrimoine - BP 44 78401 CHATOU CEDEX |
| 215 | 78 - Yvelines | Mme | Evelyne | MARCHAL | SIVOM Hermeray Raizeux | Mairie, Hôtel de Ville 2 route des Ponts 78125 RAIZEUX |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|---------------|----------|---------------------|------------------|--|--|
| 216 | 78 - Yvelines | M. | JACQUES | MYARD | SIVOM Maisons Mesnil | Mairie 1 rue du Général Leclerc 78605 ILE MESNIL LE ROI cedex |
| 217 | 78 - Yvelines | M. | Bernard | TEXIER | SIAEP de Dampierre et Chevreuse | Mairie de Dampierre en Yvelines 78720 DAMPIERRE EN YVELINES |
| 218 | 78 - Yvelines | M. | Michel | MAGNE | SIAEP de la région de Perdreauville | Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE |
| 219 | 78 - Yvelines | M. | Laurent | RICHARD | SIAEP Maule Bazemont Herbeville | Mairie BP50 78580 MAULE |
| 220 | 78 - Yvelines | Mme | Marie-Hélène | AUBERT | SI aménagement de Jouy Vélizy | Mairie BP33 78354 JOUY-EN-JOSAS CEDEX |
| 221 | 78 - Yvelines | M. | Jean Marie | TETART | SI assainissement de Houdan - Maulette | Mairie 78550 Houdan |
| 222 | 78 - Yvelines | M. | CHRISTIAN | GUILLOT | SI assainissement de la Courance (SIAC) | Station d'épuration, chemin du Lavoir 78310 MAUREPAS |
| 223 | 78 - Yvelines | M. | Francis | LE GOFF | SI assainissement de la région de Neauphle-le-Château (SIARNC) | Station d'épuration, 3, route de SEPTEUIL 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC |
| 224 | 78 - Yvelines | M. | Arnaud | PERICARD | SI assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye | Mairie, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE |
| 225 | 78 - Yvelines | M. | François | MOUTOT | SI assainissement de la région de Thoiry (SIAR Thoiry) | Mairie, Hôtel de Ville,, 78770 THOIRY |
| 226 | 78 - Yvelines | M. | Guy | PELISSIER | SI assainissement de la région d'Orgerus | Mairie Place du Village 78910 Béhoust |
| 227 | 78 - Yvelines | M. | Eric | MARTIN | SI assainissement de la vallée de la Mauldre | Mairie 78124 Mareil-sur-Mauldre |
| 228 | 78 - Yvelines | M. | Raymond | POMMET | SI assainissement des sources de l'Yvette (SIASY) | Mairie, Hôtel de Ville, 78690 LES ESSARS LE ROI |
| 229 | 78 - Yvelines | Mme | Catherine | LANEN | SI assainissement de Thiverval Grignon Chavenay Feucherolles | Mairie, Hôtel de Ville, 78850 THIVERVAL GRIGNON |
| 230 | 78 - Yvelines | M. | René | LANNOU | SI à vocation sportive et culturelle du plateau (SIVSCP) | Mairie 3, place Maréchal Leclerc 78980 BREVAL |
| 231 | 78 - Yvelines | | | | SI d'aménagement rural de la région de Longnes | Mairie, Hôtel de Ville, 78980 Longnes |
| 232 | 78 - Yvelines | M. | Christian | LORINQUER | SI d'assainissement du Breuil (SIAB) | Station d'épuration Chemin des Fontaines de l'Abîme 78490 BOISSY SANS AVOIR |
| 233 | 78 - Yvelines | | | | SI d'assainissement Flexanville - Osmoy (SIAFO) | Mairie, Hôtel de Ville, 78910 FLEXANVILLE |
| 234 | 78 - Yvelines | | | | SI d'aviron des rives de la Seine | Mairie 13, avenue Simon Vouet 78560 LE PORT MARLY |
| 235 | 78 - Yvelines | M. | Georges | LEMONNIER | SI de collecte et de traitement des ordures ménagères du plateau (SICTOMP) | Mairie 78980 MONDREVILLE |
| 236 | 78 - Yvelines | Mme | Sandrine | LEFEVRE | SI de gestion de l'ensemble des installations scolaires (SIGEIS) | Mairie 78111 Dammartin-en-Serve |
| 237 | 78 - Yvelines | M. | Gilles | CURTI | SI de l'amont de Bièvre | Mairie, Hôtel de Ville, 78350 JOUY-EN-JOSAS |
| 238 | 78 - Yvelines | | | | SI des collèges de la région de Meulan | Route de Pontoise BP 46 78250 MEULAN |
| 239 | 78 - Yvelines | Mme | Laurence | BACLE | SI des eaux de la Mauldre Moyenne (SIEMM) | Mairie78640 VILLIERS SAINT FREDERIC |
| 240 | 78 - Yvelines | M. | Michel | OBRY | SI des eaux de la région de Bonnières-sur-Seine | Mairie 78270 BONNIERES SUR SEINE |
| 241 | 78 - Yvelines | M. | Sylvain | LAMBERT | SI des écoles de Rochefort-en-Yvelines Longvilliers (SIERL) | Mairie, Hôtel de Ville 78730 ROCHEFORT EN YVELINES |
| 242 | 78 - Yvelines | Mme | Marie-Christine | CHAVILLON | SI des festivités d'Auteuil - Autouillet (SIFAA) | Mairie 78770 AUTEUIL |
| 243 | 78 - Yvelines | | | | SI des services de secours et d'incendie de Bonnières-sur-Seine et de Limetz-Villez | Mairie 78270 BONNIERES SUR SEINE |
| 244 | 78 - Yvelines | M. | Géraud | COLLET | SI de traitement des eaux Mondreville - Le Mesnil-Simon | Mairie 78980 MONDREVILLE |
| 245 | 78 - Yvelines | M. | Daniel | CORNALBA | SI d'études de réalisation et de gestion du parc d'automobiles Desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche (SIERE) | Mairie 78620 L'Etang-la-Ville |
| 246 | 78 - Yvelines | M. | Frédéric | BERNARD | SI du centre hospitalier intercommunal de Poissy | 10, rue du Champ Gaillard 78303 POISSY CEDEX |
| 247 | 78 - Yvelines | M. | Yves | REVEL | SI en vue de la gestion des activités du centre culturel (La Barbacane) | Mairie Place du 8 Mai 1945 78650 BEYNES |
| 248 | 78 - Yvelines | M. | Yann | SCOTTE | SI Handi Val de Seine | Mairie 78840 VERNEUIL SUR SEINE |
| 249 | 78 - Yvelines | M. | Arnaud | PERICARD | SI pour la construction et la gestion d'une piscine | Mairie 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE |
| 250 | 78 - Yvelines | M. | Lydéric | WATINE | SI pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi | Mairie 78160 Marly-le-Roi |
| 251 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Noël | AMADEI | SI pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo | Mairie 78160 MARLY LE ROI |
| 252 | 78 - Yvelines | Mme | Pascale | GRENIER | SI pour la réalisation et la gestion d'une structure multi-accueil Pour la petite enfance à Orgeval | Mairie, Hôtel de Ville, 78590 ORGEVAL |
| 253 | 78 - Yvelines | M. | Marc | COURTEAUD | SI pour la rénovation de l'église du cimetière et de l'école (SIRECE) | Mairie 78113 La Hauteville |
| 254 | 78 - Yvelines | Mme | Laurence | BERNARD | SI pour le maintien à domicile (SIMAD) | Mairie, Hôtel de Ville, 78230 LE PECQ |
| 255 | 78 - Yvelines | Mme | Christine | NEVEU | SI pour le restaurant scolaire et l'école maternelle de Dampierre - Senlisse (SIRSEM) | Mairie, Hôtel de Ville 78720 DAMPIERRE EN YVELINES |
| 256 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Louis | FLORES | SI scolaire la Pointe du Diamant | Mairie Place du Prieuré 78660 BOINVILLE LE GAILLARD |
| 257 | 78 - Yvelines | M. | Daniel | MAUREY | SIVOS Boinville-en-Mantois - Breuil-Bois-Robert | Mairie 78930 Boinville-en-Mantois |
| 258 | 78 - Yvelines | Mme | Séverine | LE GOFF | SIVOS Boinvilliers, Flacourt, Rosay, Villette | Mairie, Hôtel de Ville, 2, rue Saint-Martin 78930 VILLETTE |
| 259 | 78 - Yvelines | M. | Alain | GAGNE | SIVOS Boissy-Mauvoisin Méneville | Mairie 78200 BOISSY MAUVOISIN |
| 260 | 78 - Yvelines | M. | Alain | PEZZALI | SIVOS de Bonnières-sur-Seine | Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE |
| 261 | 78 - Yvelines | M. | Thierry | NAVELLO | SIVOS de Bréval Neauphlette | Maison du Parc 5, place du Maréchal Leclerc 78980 BREVAL |
| 262 | 78 - Yvelines | M. | Gérard | OURS PRISBIL | SIVOS de Moisson Mousseaux et Méricourt (SIVOS des 3 M) | Ecole maternelle voie communale n°3 78270 MOUSSEAU-SUR-SEINE |
| 263 | 78 - Yvelines | M. | Sébastien | LAVANCIER | SIVOS Follainville-Dennemont et Drocourt | Mairie, 78520 Follainville-Dennemont |
| 264 | 78 - Yvelines | Mme | Patricia | SADOC | SIVOS Mareil - Bazoche - Tremblay (SIVOS dit MBT) | Mairie, Hôtel de Ville, 78490 MAREIL LE GUYON |
| 265 | 78 - Yvelines | M. | Mickael | HADENGUE | SIVOS Tilly Mondreville | Mairie 78980 MONDREVILLE |
| 266 | 78 - Yvelines | M. | François | MOUTOT | SIVU de la crèche intercommunale de Thoiry | Mairie Rue du Pavillon de Montreuil 78770 THOIRY |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|---------------|----------|---------------------|------------------|---|--|
| 267 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Baptiste | MOIOLI | SIVU de la route royale | 243, rue du Maréchal Foch 78630 ORGEVAL |
| 268 | 78 - Yvelines | M. | François | MOUTOT | SIVU de l'école maternelle intercommunale de Thoiry | Mairie 78770 THOIRY |
| 269 | 78 - Yvelines | M. | Christian | LORINQUER | SIVU pour la construction structure d'accueil pour la petite enfance à Boissy-sans-Avoir | Mairie 78490 BOISSY SANS AVOIR |
| 270 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Pierre | HOULLEMARE | SIVU pour le commissariat de police du canton de Triel-sur-Seine (SIVUCOP) | Mairie 78510 TRIEL SUR SEINE |
| 271 | 78 - Yvelines | M. | Georges | PASSET | SIVU pour le développement du sport en milieu rural (SIVU sport rural) | Mairie 2, rue de l'Église 78720 CERNAY-LA-VILLE |
| 272 | 78 - Yvelines | M. | PATRICK | CIEZKI | SM à vocation scolaire d'Issou | Mairie, Hôtel de Ville 78440 ISSOU |
| 273 | 78 - Yvelines | M. | MICHEL | LHEMERY | SM de la région de Rambouillet | Mairie, Hôtel de Ville Place de la Libération 78120 RAMBOUILLET |
| 274 | 78 - Yvelines | M. | Julien | CHAMBON | Syndicat d'assainissement de la Boucle de la Seine | Mairie Hôtel de Ville 16, rue Gambetta 78800 HOUILLES |
| 275 | 78 - Yvelines | Mme | Françoise | GAULIER | Syndicat de communes du collège de Buc | Mairie 3, rue des Frères Robin 78530 BUC |
| 276 | 78 - Yvelines | M. | Jean-Claude | ROBIN | Syndicat de fourniture en eau potable de Longnes (SIFEP) | Mairie 78980 LONGNES |
| 277 | 78 - Yvelines | M. | Eugène | DALLE | Syndicat de gestion de l'aérodrome des Mureaux - Verneuil-sur-Seine | Aérodrome route de Verneuil 78130 LES MUREAUX |
| 278 | 78 - Yvelines | M. | Jérôme | LEBLOND | Syndicat des Eaux de Neauphlette et Bréval | Mairie 78980 NEAUPHLETTE |
| 279 | 78 - Yvelines | M. | Laurent | LOUESDON | Syndicat interrégional du lycée de La Queue-les-Yvelines | Mairie 78940 LA QUEUE LES YVELINES |
| 280 | 91 - Essonne | M. | Eric | BRAIVE | CA Coeur d'Essonne Agglomération | LA MARECHAUSSEE 1 PLACE SAINT EXUPERY 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS |
| 281 | 91 - Essonne | M. | Grégoire | DE LASTEYRIE | CA Communauté Paris-Saclay | 1 RUE JEAN ROSTAND 91898 ORSAY Cedex |
| 282 | 91 - Essonne | M. | Johann | MITTELHAUSSER | CA Etampois Sud Essonne | 76 rue Saint Jacques 91150 ETAMPES |
| 283 | 91 - Essonne | M. | Michel | BISSON | CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | Place des Champs Elysées 91080 COURCOURONNES |
| 284 | 91 - Essonne | M. | François | DUROVRAY | CA Val d'Yerres Val de Seine | 78, Route Nationale 6 BP103 91805 Brunoy CEDEX |
| 285 | 91 - Essonne | M. | Pascal | SIMONNOT | CC des 2 Vallées | 23 rue de la Chapelle Saint Blaise 91490 MILLY-LA-FORET |
| 286 | 91 - Essonne | Mme | Dany | BOYER | CC du Pays de Limours (CCPL) | 615 RUE FONTAINE DE VILLE 91640 BRIIS-SOUS-FORGES |
| 287 | 91 - Essonne | M. | Patrick | IMBERT | CC du Val d'Essonne (CCVE) | Parvis des Communautés BP 29 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE |
| 288 | 91 - Essonne | M. | Jean-Marc | FOUCHER | CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) | MAIRIE D'ETRECHY 91580 ETRECHY |
| 289 | 91 - Essonne | M. | Rémi | BOYER | CC le Dourdannais en Hurepoix (CCDH) | 17 rue Pierre Ceccaldi 91410 DOURDAN |
| 290 | 91 - Essonne | | | | SI d'assainissement et de réseaux d'eau (SIARE) | Rue des Petits Prés 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY |
| 291 | 91 - Essonne | M. | Denis | DURAND | SI de la région de Montlhéry (SIRM) | MAIRIE DE MONTLHERY 1 rue Blanche de Castille 91310 MONTLHERY |
| 292 | 91 - Essonne | M. | Romain | COLAS | SI de mutualisation de services (ex SIRU du quartier de la gare SNCF Boussy-Quincy) | MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART 5 rue de Combs-la-Ville |
| 293 | 91 - Essonne | M. | Grégory | COURTAS | SI des quatre rivières des portes de la Beauce | Mairie de Saclas 19 rue de la Mairie 91690 SACLAS |
| 294 | 91 - Essonne | M. | Laurent | LARREGAIN | SI de transports de la région de Dourdan | MAIRIE DE DOURDAN Esplanade Jean Moulin |
| 295 | 91 - Essonne | Mme | Florence | LE BELLEC | SI pour l'enfance et la jeunesse (SIPEJ ex ACETEL) | 6 rue Vivaldi 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRY |
| 296 | 91 - Essonne | M. | Dominique | VEROTS | SIVOM du canton de Saint-Germain-lès-Corbeil | MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL |
| 297 | 91 - Essonne | M. | Valentin | BLOT | SIVOM Saint-Aubin - Villiers-le-Bâcle (SIVISA) | MAIRIE DE SAINT-AUBIN Place de la Mairie 91190 SAINT-AUBIN |
| 298 | 91 - Essonne | M. | Alain | JOYEZ | SIVU du val d'Essonne (SIVUVE) | MAIRIE DE GIRONVILLE 34, Grande Rue 91720 GIRONVILLE |
| 299 | 91 - Essonne | M. | Jean | GRAMOND | SI assainissement de la région de Cheptainville | MAIRIE DE CHEPTAINVILLE |
| 300 | 91 - Essonne | | | | SI assainissement de la vallée supérieure de l'École | MAIRIE DE MILLY-LA-FORET 13, RUE FARNAULT 91490 MILLY-LA-FORET |
| 301 | 91 - Essonne | M. | Patrick | MYOTTE | SI assainissement des communes de Pecqueuse Limours Forges-les-Bains Briis-sous-Forges (SIA) | MAIRIE DE BRIIS SOUS FORGES Place de la Libération 91640 BRIIS-SOUS-FORGES |
| 302 | 91 - Essonne | M. | Bruno | CYPRIEN | SI de la vallée de l'Essonne (SIVE) | MAIRIE DE COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE 2 rue clos St Gervais 91720 COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE |
| 303 | 91 - Essonne | M. | Clovis | CASSAN | SI de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) | ROUTE DE L'ORME A MOINEAUX 91940 LES ULIS |
| 304 | 91 - Essonne | M. | Claude | DUPERCHE | SI de musique des deux vallées | MAIRIE DE MILLY-LA-FORET 3 rue Pierre Houdin 91490 MILLY-LA-FORET |
| 305 | 91 - Essonne | M. | Johann | MITTELHAUSSER | SI d'énergie du Grand Étampois | Hôtel de Ville 34 rue Nationale BP 29 91670 ANGERVILLE |
| 306 | 91 - Essonne | Mme | Elisabeth | PHILIPPOTEAU | SI de restauration municipale Massy-Chilly (SIRMC) | CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE DE MASSY-CHILLY-MAZARIN 18, ROUTE DE MASSY 91380 CHILLY-MAZARIN |
| 307 | 91 - Essonne | Mme | Carine | HOUDOUIN | SI des 4 vallées | MAIRIE DE BOUTERVILLIERS rue de la Mairie 91150 BOUTERVILLIERS |
| 308 | 91 - Essonne | | | | SI des eaux des communes du Nord-Est de l'Essonne | MAIRIE DE NOZAY 91620 NOZAY |
| 309 | 91 - Essonne | M. | Denis | MEUNIER | SI pour la construction et la gestion d'une gendarmerie à Lardy | Mairie d'AUVERS-SAINT-GEORGES Place du Général Leclerc 91580 AUVERS-SAINT-GEORGES |
| 310 | 91 - Essonne | M. | Christian | LECLERC | SI pour la construction et le fonctionnement d'une école intercommunale Champlan - Longjumeau | MAIRIE DE LONGJUMEAU 91160 LONGJUMEAU |
| 311 | 91 - Essonne | | | | SI pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées (SIPA) | MAIRIE D'ORSAY 91400 ORSAY |
| 312 | 91 - Essonne | | | | SI pour la création et le fonctionnement d'un centre de montagne | MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON 91370 VERRIERES-LE-BUISSON |
| 313 | 91 - Essonne | | | | SI pour la gestion du CES Émile Zola d'Igny | MAIRIE D'IGNY 91430 IGNY |
| 314 | 91 - Essonne | M. | Jérémy | MARTIN | SI pour la gestion du gymnase du collège Pablo Picasso à Saux-les-Chartreux | MAIRIE DE LONGJUMEAU 6 BIS RUE LEONTINE SOHIER 91160 LONGJUMEAU |
| 315 | 91 - Essonne | M. | Paul | LORIDANT | SI pour l'aménagement et l'entretien de la coulée verte de l'Yvette (SICOVY) | MAIRIE DE BURES-SUR-YVETTE Rue du Morvan 91440 BURES-SUR-YVETTE |
| 316 | 91 - Essonne | M. | Michaël | DAMIATI | SI pour la réalisation et le fonctionnement du CES Crosne - Yerres | MAIRIE DE YERRES 91330 YERRES |
| 317 | 91 - Essonne | | | | SI pour le développement d'un réseau câblé de vidéocommunications (SIVIC) | MAIRIE DE PALAISEAU 91120 PALAISEAU |
| 318 | 91 - Essonne | | | | SI pour l'enfance inadaptée (SIEI) | MAIRIE DE MASSY 91300 MASSY |
| 319 | 91 - Essonne | M. | Eric | MEHLHORN | SI pour l'étude et l'aide aux personnes handicapées du Val d'Orge | MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE 48 avenue Charles de Gaulle 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE |
| 320 | 91 - Essonne | | | | SI Ris-Orangis Menecy Bondoufle | MAIRIE DE MENECY 91540 MENECY |
| 321 | 91 - Essonne | M. | Nicolas | ANDRE | SIRP d'Authon-la-Plaine Mérobert Plessis-Saint-Benoist Saint-Escobille (AMPS) | MAIRIE D'AUTHON-LA-PLAINE 91410 AUTHON-LA-PLAINE |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|------------------------|----------|---------------------|------------------|--|---|
| 322 | 91 - Essonne | Mme | Sylvie | PELLION | SIRP de Chalo-Saint-Mars Saint-Hilaire | MAIRIE DE CHALO-SAINT-MARS 91780 CHALO-SAINT-MARS |
| 323 | 91 - Essonne | M. | Yvon | BOUKAYA | SIRP de la vallée de l'Ecilmont | MAIRIE DE FONTAINE-LA-RIVIERE 91690 FONTAINE-LA-RIVIERE |
| 324 | 91 - Essonne | M. | Jean | PERTHUIS | SIRP des vallées | MAIRIE DE VALPUISEAUX 91720 VALPUISEAUX |
| 325 | 91 - Essonne | Mme | Huguette | DENIS | SIRP du plateau (SIRPP) | MAIRIE DE LA FORET-SAINTE-CROIX 91150 LA FORET-SAINTE-CROIX |
| 326 | 91 - Essonne | M. | Claude | DUVAL | SIVU de l'école maternelle Pomme de Pin (SIVUEMPP) | MAIRIE DE MAISSE 91720 MAISSE |
| 327 | 91 - Essonne | Mme | Thérèse | BLANCHIER | SIVU de l'Orme | MAIRIE DE VAUGRIGNEUSE 91640 VAUGRIGNEUSE |
| 328 | 91 - Essonne | | | | SM Courtabouef développement | 13, avenue des Indes Les Ulis 91969 COURTABOEUF CEDEX |
| 329 | 91 - Essonne | | | | Syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean | 1, place de la Libération 91320 WISSOUS |
| 330 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Rémi | MUZEAU | EPT Boucle Nord de Seine | 1 bis, rue de la Paix 92230 GENNEVILLIERS |
| 331 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Pierre-Christophe | BAGUET | EPT Grand Paris Seine Ouest | 9, route de Vaugrard 92190 MEUDON |
| 332 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Jacques | KOSSOWSKI | EPT Paris Ouest La Défense | Hôtel de Ville de Nanterre 88 rue du 8-mai-1945 92000 NANTERRE |
| 333 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Jean-Didier | BERGER | EPT Vallée Sud-Grand Paris | Hôtel de Ville d'Antony place de l'Hôtel de Ville 92160 ANTONY |
| 334 | 92 - Hauts-de-Seine | Mme | Josette | DE MARVAL | SI centre local d'information et de coordination Clichy, Saint-Ouen | Hôtel de Ville 92110 CLICHY-LA-GARENNE |
| 335 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Thierry | KOCH-CHEVALIER | SICOM du haras Lupin | Hôtel de Ville 8, Grande Rue 92400 VAUCRESSON |
| 336 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Jean | MILCOS | SI du cimetière de Clamart | 108, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART |
| 337 | 92 - Hauts-de-Seine | | | | SI du lycée de Clamart-Châtillon | Mairie de Clamart PLACE M.GUNSBURG 92141 CLAMART |
| 338 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Grégoire | de LA RONCIERE | SI pour l'équipement sanitaire et social de Sèvres, Chaville et Ville-d'Avray | Mairie de Sèvres 54, Grande Rue 92310 SEVRES |
| 339 | 92 - Hauts-de-Seine | Mme | Nathalie | MA | SIVU CO.CLI.CO | 26 à 30 rue de Bellevue 92700 COLOMBES |
| 340 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Emmanuel | FELTESSE | SIVU de Garches, Marnes-la-Coquette | Mairie de Marnes-la-Coquette 3, place de la Mairie 92430 MARNES-LA-COQUETTE |
| 341 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Thierry | JULIENNE | SIVU des terrains de sports Yves du Manoir | Mairie de Garches 2 avenue Maréchal Leclerc 92380 GARCHES |
| 342 | 92 - Hauts-de-Seine | M. | Philippe | CLOCHETTE | Syndicat pour la restauration collective (SYREC) | Rue des Caboeufs 92230 GENNEVILLIERS |
| 343 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Mathieu | HANOTIN | établissement public territorial (EPT) Plaine Commune | 21, avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX |
| 344 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Patrick | BESSAC | EPT Est Ensemble | 100, avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE |
| 345 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Bruno | BESCHIZZA | EPT Paris Terres d'Envol | 50, allée des Impressionnistes BP – 10018 93601 93600 AULNAY-SOUS-BOIS |
| 346 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Xavier | LEMOINE | EPT Grand Paris Grand Est | 11, boulevard du Mont Est 93160 NOISY-LE-GRAND |
| 347 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Azzedine | TAIBI | SIVOM de Stains - Pierrefitte | Hôtel de Ville 6, avenue P.V COUTURIER 93240 STAINS |
| 348 | 93 - Seine-Saint-Denis | | | | Syndicat d'aménagement et d'équipement du cours moyen de la Marne (SAECOMMA) | Hôtel de Ville Place FOCH 3220 GAGNY |
| 349 | 93 - Seine-Saint-Denis | | | | SI pour l'aménagement et le développement de l'espace naturel du plateau d'Avron | Hôtel de Ville 6, rue du Général de GAULLE 93360 NEUILLY PLAISANCE |
| 350 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Xavier | LEMOINE | Clichy Montfermeil restauration de la Dhuys | Hôtel de Ville 7-11, place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL |
| 351 | 93 - Seine-Saint-Denis | | | | SI pour le conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers - La Courneuve (CNR) | 5, rue Edouard Poisson 93300 AUBERVILLIERS |
| 352 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Mathieu | HANOTIN | Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve (SIGPS) | 40/102 avenue de la division Leclerc 93000 BOBIGNY |
| 353 | 93 - Seine-Saint-Denis | Mme | Haciba | NEMDALI | SI du cimetière de Bondy - Le Pré-Saint-Gervais | 67, avenue Henri VARAGNAT 93140 BONDY |
| 354 | 93 - Seine-Saint-Denis | M | Dieunor | EXCELLENT | SI du cimetière des Joncherolles | 95, rue Marcel Sembat 93430 VILLETANEUSE |
| 355 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Raphael | VAHE | SIAEP de Tremblay-en-France, Claye-Souilly | Hôtel de Ville 1, avenue Pablo NERUDA 93290 TREMBLAY-EN FRANCE |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|------------------------|----------|---------------------|------------------|--|--|
| 356 | 93 - Seine-Saint-Denis | Mme | Corinne | CADAYS-DELHOME | SI du cimetière des villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny | 92, avenue Waldeck ROCHET 93120 LA COURNEUVE |
| 357 | 93 - Seine-Saint-Denis | M. | Phillippe | BOUYSSOU | SI pour la restauration collective Bobigny, Champigny (SIRESCO) | 32, impasse Lempemesse 93000 BOBIGNY |
| 358 | 93 - Seine-Saint-Denis | Mme | Farida | SADQI | SI pour la construction, l'équipement et la gestion d'une maison de retraite pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) | Hôtel de Ville Place Salvador ALLENDE BP 35 93170 BAGNOLET |
| 359 | 93 - Seine-Saint-Denis | Mme | Sana | DAKHTI-ALOUT | SIVU pour la production et la livraison de repas collectifs entre les villes de Bondy et Noisy-le-Sec (SIPLARC) | 1, rue Saint-Just 93130 NOISY-LE-SEC |
| 360 | 93 - Seine-Saint-Denis | Mme | Rhania | HAMA | SIVU de restauration collective (SIVURESC) | 6, rue Gustave Roussy 93150 LE BLANC-MESNIL |
| 361 | 94 - Val-de-Marne | M. | Michel | LEPRETRE | EPT Grand-Orly Seine Bièvre | Hôtel de Ville 2, avenue Youri Gagarine 94400 VITRY-SUR-SEINE |
| 362 | 94 - Val-de-Marne | M. | Laurent | CATHALA | EPT Grand Paris Sud Est Avenir | EUROPARC 14 rue Le Corbusier 94046 CRETEIL cedex |
| 363 | 94 - Val-de-Marne | M. | Olivier | CAPITANIO | EPT Paris Est Mame&Bois | 14, rue Louis Talamoni 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE |
| 364 | 94 - Val-de-Marne | | | | SI de coopération dans le domaine de la restauration (SIDORESTO) | Cuisine Centrale Makarenko 24, rue Grétillet 94400 VITRY-SUR-SEINE |
| 365 | 94 - Val-de-Marne | | | | SI de la petite enfance Santeny/Marolles-en-Brie | Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle 94440 SANTENY |
| 366 | 94 - Val-de-Marne | Mme | Charlotte | LIBERT-ALBANEL | SI pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H21 sur le territoire de la commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée | Hôtel de Ville 53bis, rue de Fontenay 94300 VINCENNES |
| 367 | 94 - Val-de-Marne | | | | SI pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale "Le Vieux Colombier" | Hôtel de Ville 2 avenue Georges Pompidou 94371 SUCY-EN-BRIE cedex |
| 368 | 94 - Val-de-Marne | M. | Jacky | BORTOLI | SI pour la restauration des villes (SIREV) | Hôtel de Ville 48, rue du Colonel Fabien 94460 VALENTON |
| 369 | 94 - Val-de-Marne | | | | SI pour les établissements scolaires du second degré Et leurs équipements sportifs annexes | Hôtel de Ville 1, rue Maurepas B.P. 141 94320 THIAIS |
| 370 | 94 - Val-de-Marne | Mme | Elise | GONZALES | SI pour l'informatique et ses outils (SICIO) | 24-26, avenue Le Foll 94290 VILLENEUVE-LE-ROI |
| 371 | 94 - Val-de-Marne | | | | SIVU de chauffage urbain Choisy / Vitry | Hôtel de Ville 2 avenue Youri Gagarine 94407 VITRY SUR SEINE Cedex |
| 372 | 94 - Val-de-Marne | M. | Michel | BUDAKCI | SIVU du Cimetière et Crématorium de la Fontaine Saint Martin (SICCV) | 15, avenue de la Fontaine Saint-Martin 94460 VALENTON |
| 373 | 94 - Val-de-Marne | | | | SIVU des eaux de Santeny - Servon | Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle 94440 SANTENY |
| 374 | 94 - Val-de-Marne | Mme | Karen | CHAFFIN | SIVU des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses (SIESCSD) | Hôtel de Ville 41, rue Jean Jaurès 94240 L'HAY-LES-ROSES |
| 375 | 94 - Val-de-Marne | M. | Vincent | JEANBRUN | SIVU du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux | 125, boulevard Jean Mermoz 94550 CHEVILLY-LARUE ??? |
| 376 | 94 - Val-de-Marne | Mme | Françoise | LECOUFLE | SIVU pour la construction et la gestion du lycée de Limeil-Brévannes | Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle 94450 LIMEIL-BREVANNES |
| 377 | 94 - Val-de-Marne | | | | SIVU pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un CAT | Hôtel de Ville 2, avenue Youri Gagarine 94400 VITRY SUR SEINE |
| 378 | 94 - Val-de-Marne | M. | Vincent | JEANBRUN | SIVU pour la géothermie à Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses et Villejuif (SYGEO) | Hôtel de Ville 88 avenue du Général de Gaulle 94669 CHEVILLY LARUE Cedex |
| 379 | 94 - Val-de-Marne | Mme | Catherine | GAVRIL | SIVU pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile (SISID) | Hôtel de Ville 1, place Pierre et Marie Curie 94260 FRESNES |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|-------------------|----------|---------------------|------------------|---|--|
| 380 | 94 - Val-de-Marne | M. | Jean-Paul | FAURE-SOULET | SIVU pour l'aménagement et l'entretien des voiries limitrophes Aux communes de La Queue-en-Brie et Pontault-Combault | Hôtel de Ville Place du 18 juin 1940 94510 LA QUEUE-EN-BRIE |
| 381 | 94 - Val-de-Marne | M. | Jacques | DJENGOU MBOULE | SIVU pour la restauration municipale (SIRM) | 3, avenue des Roses Zac des Petits Carreaux 94386 BONNEUIL-SUR-MARNE CEDEX |
| 382 | 94 - Val-de-Marne | | | | SIVU pour l'édification d'un ensemble scolaire de second cycle | Hôtel de Ville 14 place Henri Barbusse 94250 GENTILLY |
| 383 | 94 - Val-de-Marne | | | | SIVU pour l'équipement hospitalier du Sud-Est de la région parisienne | Hôtel de Ville Place Pierre Sépard 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES |
| 384 | 94 - Val-de-Marne | | | | Syndicat des communes d'Arcueil-Gentilly pour la création et le fonctionnement d'un OPHLM (OPALY) | 14, Place Henri Barbusse Mairie de Gentilly 94257 GENTILLY Cédex |
| 385 | 94 - Val-de-Marne | M. | Jean-Pierre | CHAFFAUD | Syndicat des communes du Sud-Est Parisien pour l'électricité et le gaz (SUD-ELEG) | Hôtel de Ville 2, avenue Georges Pompidou 94370 SUCY-EN-BRIE |
| 386 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean-Paul | JEANDON | CA de Cergy-Pontoise | Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture B.P. 80309 95027 CERGY-PONTOISE cedex |
| 387 | 95 - Val-d'Oise | M. | Luc | STREHAIANO | CA Plaine Vallée | 1 avenue Foch 95160 MONTMORENCY |
| 388 | 95 - Val-d'Oise | M. | Pascal | DOLL | CA Roissy Pays de France | 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE |
| 389 | 95 - Val-d'Oise | M. | Yannick | BOEDEC | CA Val Parisis | 271 chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP |
| 390 | 95 - Val-d'Oise | M. | Patrice | ROBIN | CC Carnelle Pays-de-France | 15 rue Bonnet 95270 LUZARCHES |
| 391 | 95 - Val-d'Oise | M. | Sébastien | PONIATOWSKI | CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts | Mairie de Presles 78 rue Pierre Brossollette 95590 PRESLES |
| 392 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Catherine | BORGNE | CC du Haut Val d'Oise | Mairie de Beaumont-sur-Oise 29 rue de Paris 95260 BEAUMONT-SUR-OISE |
| 393 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean-François | RENARD | CC du Vexin-Val de Seine | 12 rue des frères Montgolfier 95420 MAGNY-EN-VEXIN |
| 394 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Isabelle | MEZIERES | CC Sausseron Impressionnistes | Mairie de Vallangoujard 19 rue de Marines 95810 VALLANGOUJARD |
| 395 | 95 - Val-d'Oise | M. | Michel | GUIARD | CC Vexin Centre | 1 rue de Rouen 95450 VIGNY |
| 396 | 95 - Val-d'Oise | M. | Philippe | HOUDAILLE | SI d'animation rurale (SIAR) | Mairie de Commeny 39 Grande Rue 95450 COMMENY |
| 397 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean | AUBIN | SI d'Ermont et d'Eaubonne | Mairie d'Eaubonne 1 rue d'Enghien 95600 EAUBONNE |
| 398 | 95 - Val-d'Oise | M. | Pierre | BARROS | SIVOM de Fosses et Marly-la-Ville (SIFOMA) | Mairie de Fosses Avenue du Mesnil BP 50036 95477 FOSSES cedex |
| 399 | 95 - Val-d'Oise | M. | Claude | WILLIOT | SIVOM de Saint-Gratien - Sannois | Mairie de Saint-Gratien 95210 SAINT-GRATIEN |
| 400 | 95 - Val-d'Oise | M. | Olivier | DUPONT | SIVOM d'études et de réalisations de la région de Viarmes | Mairie de Viarmes Place Pierre Salvi 95270 VIARMES |
| 401 | 95 - Val-d'Oise | M. | Eric | THERRY | SIVOM de Viarmes - Asnières-sur-Oise | Mairie de Viarmes Place Pierre Salvi 95270 VIARMES |
| 402 | 95 - Val-d'Oise | M. | Luc | STREHAIANO | Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion D'installations sportives et autres | Mairie de Soisy-sous-Montmorency 2 avenue du Général de Gaulle |
| 403 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Maxime | THORY | Centre nautique intercommunal à Montmorency | 1 à 5 rue Henri Dunant 95160 MONTMORENCY |
| 404 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean Michel | BRIGANT | SIAEP d'Arronville Berville | Mairie d'Arronville 12 rue de la Mairie 95810 ARRONVILLE |
| 405 | 95 - Val-d'Oise | M. | Alexandre | DURANTE | SIAEP de la Montcient | Mairie 95510 Aincourt |
| 406 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Armelle | CHAPELAIN | SIAEP de la région de L'Isle-Adam | Mairie de l'Isle-Adam 45 Grande Rue 95290 L'ISLE-ADAM |
| 407 | 95 - Val-d'Oise | M. | Thierry | MEYER | SIAEP de l'Épine du Buc | Mairie de Labbeville 1 Grande Rue 95690 LABBEVILLE |
| 408 | 95 - Val-d'Oise | M. | Marcel | ALLEGRE | SIAEP des communes de Frémainville et Seraincourt | Mairie 1 rue des Ormetaux 95450 Frémainville |
| 409 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Florence | BINAUX | SIAEP du Vexin Ouest | 6 rue Eugène Blouin 95420 MAGNY-EN-VEXIN |
| 410 | 95 - Val-d'Oise | M. | Alain | GARBE | SI Bernes-sur-Oise - Bruyères-sur-Oise (SIBB) | Mairie de Bernes-sur-Oise Place de la Mairie 95340 BERNES-SUR-OISE |
| 411 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jacques | MILLOUET | SI d'assainissement d'Arthies - Maudétour-en-Vexin | Mairie d'Arthies Rue de la mairie 95420 ARTHIES |
| 412 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI d'assainissement rationnel de la vallée de l'Aubette (SIARVA) | Mairie de Condécourt 37 rue de la libération 95450 CONDECOURT |
| 413 | 95 - Val-d'Oise | M. | Xavier | MELKI | SI de chauffage de Sannois - Ermont - Franconville | Mairie de Franconville BP 90043 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE |
| 414 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Martine | JOLIVET | SI de gestion des écoles de La Roche-Guyon (SIGEL) | Mairie de la Roche-Guyon 8 rue du Général Leclerc 95780 LA ROCHE-GUYON |
| 415 | 95 - Val-d'Oise | M. | Michel | GUIARD | SI de la brigade de gendarmerie de Marines | Mairie de Marines 1 place du Maréchal Leclerc 95640 MARINES |
| 416 | 95 - Val-d'Oise | M. | Joël | MOREAU | SI de la piscine de L'Isle-Adam - Parmain (SIPIAP) | Mairie de L'Isle-Adam 45 Grande rue 95290 L'ISLE-ADAM |
| 417 | 95 - Val-d'Oise | M. | Joël | NACCACHE | SI de la piscine des Bussys | Hôtel de ville 95600 EAUBONNE |
| 418 | 95 - Val-d'Oise | M. | Dominique | LOIZEAU | SI de la source de Berval | Mairie de Grisy-les-Plâtres 10 rue Robert Machy 95810 GRISY-LES-PLATRES |
| 419 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI de la vallée du ru du Montbois | Mairie de Mériel 62 grande rue 95630 MERIEL |
| 420 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean-Michel | APARICIO | SI de l'eau et du gaz | Mairie de Beaumont-sur-Oise 95260 BEAUMONT-SUR-OISE |
| 421 | 95 - Val-d'Oise | M. | Silvio | BIELLO | SI de réalisation et de gestion des équipements sportifs pour le CES Le LP et la commune de Montsoul | Mairie de Montsoul 95560 MONTSOULT |
| 422 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Nadine | NINOT | SI des collèges des cantons de Marines et Vigny | Mairie de Marines 1 place du Maréchal Leclerc 95640 MARINES |
| 423 | 95 - Val-d'Oise | M. | Olivier | BOSSU | SI des eaux de la source de Saint-Romain | Mairie de Wy-Dit-Joli-Village Rue de la mairie 95420 WY-DIT-JOLI-VILLAGE |
| 424 | 95 - Val-d'Oise | M. | Norbert | LALLOYER | SI des eaux de la vallée de l'Aubette | 3 ruelle aux moines 95450 VIGNY |
| 425 | 95 - Val-d'Oise | M. | Joël | BOUCHEZ | SI des eaux de Mours Nointel et Presles | Mairie de Mours 95260 MOURS |
| 426 | 95 - Val-d'Oise | M. | Matthieu | LAURENT | SI des eaux d'Ennery - Livilliers - Hérouville | Mairie d'Ennery 95300 ENNERY |
| 427 | 95 - Val-d'Oise | M. | Sébastien | EQUI | SI des eaux de Villers-en-Arthies Chaussy Chérence | Mairie de Villers-en-Arthies Route de Vetheuil 95510 VILLERS-EN-ARTHIES |
| 428 | 95 - Val-d'Oise | M. | Michel | BAJARD | SI des eaux du Val de Viosne | 14 rue du Heaulme 95640 MARINES |
| 429 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Claudine | MORVAN LEBRECH' | SI de transport d'élèves des secteurs scolaires de Beaumont-sur-Oise et L'Isle-Adam | Mairie de L'Isle-Adam 45 Grande rue 95290 L'ISLE-ADAM |

ANNEXE II – Liste des électeurs participant à l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

| | département | Civilité | Prénom du président | Nom du président | Nom de l'EPCI | adresse du siège |
|-----|-----------------|----------|---------------------|------------------|---|---|
| 430 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI de transport d'élèves du Vexin (SITEV) | Mairie de Seraincourt 12 rue des vallées 95450 SERAINCOURT |
| 431 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI de transport des trois forêts | Mairie de Baillet-en-France 21 rue Jean Nicolas 95560 BAILLET-EN-FRANCE |
| 432 | 95 - Val-d'Oise | M. | Yves | CITERNE | SI de transport scolaire Attainville - Moisselles | Mairie d'Attainville 2 rue Daniel Renault 95570 ATTAINVILLE |
| 433 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Corinne | KIEFFER | SI d'études et de réalisation d'équipements d'intérêt général André Messager | Mairie de Taverny 2 Place Charles de Gaulle 95155 TAVERNY |
| 434 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI d'études et de réalisations du Pays de France | Mairie de Lassy Grande rue 95270 LASSY |
| 435 | 95 - Val-d'Oise | M. | Bruno | LEFEBVRE | SI de voirie entretien mobilier et immobilier (SIVEMI) | Mairie de Saint-Gervais 21 rue Robert Guesnier 95420 SAINT-GERVAIS |
| 436 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI du bassin versant de la vallée du Roy | Mairie de Vienne-en-Arthies 18 route de la mairie 95510 Vienne-en-Arthies |
| 437 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI du CES Écouen - Ezanville | Mairie d'Écouen Place de la mairie 95440 ECOUEN |
| 438 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI du lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre | Mairie de Deuil-la-Barre 36 rue Charles de Gaulle 95170 DEUIL-LA-BARRE |
| 439 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI du terrain de sports des îles | Mairie de Butry-sur-Oise Place de la Mairie 95430 BUTRY-SUR-OISE |
| 440 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI en vue de l'agrandissement et de la gestion du stade de Deuil-la-Barre | Mairie de Deuil-la-Barre 36 rue Charles de Gaulle 95170 DEUIL-LA-BARRE |
| 441 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Corinne | BEAUFILS | SI et interdépartemental des eaux de Bray-et-Lû | Mairie de Bray et Lu 95710 BRAY-ET-LU |
| 442 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Virginie | DOMONT | SIIS Brignancourt - Santeuil | Mairie de Santeuil Place du Général Leclerc 95640 SANTEUIL |
| 443 | 95 - Val-d'Oise | M. | Olivier | BOSSU | SIIS d'Arthies - Banthelu - Cléry-en-Vexin - Wy-dit-Joli-Village | Mairie d'Arthies Rue de la Mairie 95420 ARTHIES |
| 444 | 95 - Val-d'Oise | M. | Jean-Pierre | JAVELOT | SIIS de Buhay La Chapelle-en-Vexin et Montreuil-sur-Epte | Mairie de Montreuil-sur-Epte 27 rue Saint-Denis 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE |
| 445 | 95 - Val-d'Oise | M. | Christian | ROBERT | SIIS de Courcelles-sur-Viosne Montgeroult | Mairie de Montgeroult Rue de la vallée 95650 MONTGEROULT |
| 446 | 95 - Val-d'Oise | M. | Eric | BAERT | SIIS de Gécicourt Hérouville Livilliers | Mairie de Gécicourt 8 rue des Sablons 95650 GENICOURT |
| 447 | 95 - Val-d'Oise | M. | Stéphane | LAZAROFF | SIIS de Labbeville Frouville Hédouville | Mairie de Frouville 10 Grande Rue 95690 FROUVILLE |
| 448 | 95 - Val-d'Oise | M. | Serge | BILLOUÉ | SIIS de Vienne-en-Arthies Saint-Cyr-en-Arthies et Villers-en-Arthies | Mairie de Vienne-en-Arthies 18 route de la mairie 95510 Vienne-en-Arthies |
| 449 | 95 - Val-d'Oise | M. | Christian | DUMET | SI pour la collecte et le traitement des eaux usées dans le bassin du Sausseron | Mairie de Nesles-la-Vallée Place Aristide Parois 95690 NESLES-LA-VALLEE |
| 450 | 95 - Val-d'Oise | M. | Sébastien | GALL | SI pour la construction du CES de Nézant de Saint-Brice - Grosly | Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt 14 rue de Paris 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET |
| 451 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI pour la construction du lycée de Luzarches | Mairie de Luzarches Place de la Mairie 95270 LUZARCHES |
| 452 | 95 - Val-d'Oise | M. | Xavier | HAQUIN | SI pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaures | Mairie d'Ermont BP 83 95120 ERMONT |
| 453 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI pour la construction et la gestion d'un parking de liaison D'intérêt régional à la gare d'Écouen - Ezanville | Mairie d'Ezanville Place Jules Rodet 95460 EZANVILLE |
| 454 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Nathalie | TESSIER | SI pour la gestion du CES de Luzarches | Mairie de Luzarches Place de la Mairie 95270 LUZARCHES |
| 455 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI pour la plaine de loisirs des communes d'Argenteuil Bezons Colombes | Mairie d'Argenteuil 12-14 boulevard Léon Feix 95107 ARGENTEUIL cédex |
| 456 | 95 - Val-d'Oise | M. | Michel | ARMAND | SI pour l'assainissement de la région de Parmain - L'Isle-Adam (SIAPIA) | Mairie de L'Isle-Adam 45 Grande rue 95290 L'ISLE-ADAM |
| 457 | 95 - Val-d'Oise | M. | Gilbert | MAUGAN | SI pour l'école Alain Fournier | Mairie du Plessis-Luzarches Rue de la mairie 95270 LE PLESSIS-LUZARCHES |
| 458 | 95 - Val-d'Oise | M. | William | BOURGOIN | SI pour le développement du sport dans les vallées de l'Oise et du Sausseron (SISVOS) | Mairie d'Hédouville Grande Rue 95690 HEDOUVILLE |
| 459 | 95 - Val-d'Oise | Mme | Aurélié | HURPET | SI pour l'étude et la création de transports urbains | Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET |
| 460 | 95 - Val-d'Oise | M. | Patrick | FLOQUET | SI pour l'étude et l'aménagement de la butte Pinson (SIEABP) | La redoute de la Butte Pinson Chemin des postes 95350 MONTMAGNY |
| 461 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI pour l'étude la réalisation et la gestion d'un parc de stationnement À la gare de Survilliers – Fosses | Mairie de Fosses 95470 FOSSES |
| 462 | 95 - Val-d'Oise | M. | Joël | NACCACHE | SI pour l'extension du lycée Van Gogh et la construction du LEP Gustave Eiffel d'Ermont | Mairie d'Ermont 95120 ERMONT |
| 463 | 95 - Val-d'Oise | M. | Michel | RAZAFIMBELO | SIRP de Berville et Haravilliers | Mairie d'Haravilliers 95640 HARAVILLIERS |
| 464 | 95 - Val-d'Oise | M. | Eric | BRETON | SIRS d'Ambleville Hodent Omerville | Mairie de Hodent 95420 HODENT |
| 465 | 95 - Val-d'Oise | M. | Didier | DAGONET | SIRS de Béthemont-la-Forêt et Chauvry | Mairie de Chauvry 95560 CHAUVRY |
| 466 | 95 - Val-d'Oise | M. | Robert | DE KERVEGUEN | SIRS de Guiry-en-Vexin - Théméricourt - Vigny | Mairie de Vigny 95450 VIGNY |
| 467 | 95 - Val-d'Oise | | | | SI Villiers-le-Bel Gonesse pour la production et la distribution de chaleur | Mairie de Gonesse 95500 GONESSE |

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD